

ORDRE DU JOUR

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - INTERFACE ECONOMIQUE

- 01 - Compte de gestion 2018
- 02 - Compte administratif 2018
- 03 - Fiscalité directe 2019
- 04 - Budget primitif 2019
- 05 - Extension de la Maison de santé - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux
- 06 - Convention Provence Alpes Agglomération-ville de Digne-les-Bains pour la vente d'un « Pass culture »
- 07 - Subventions 2019 à l'amicale sportive et culturelle du personnel communal et intergénérationnelle (ASCPCI) et à l'association des amis dignois des animaux
- 08 - Création d'emplois saisonniers
- 09 - Fonctionnement du plan d'eau, recrutement de surveillants de baignade
- 10 - Mise à disposition d'un agent communautaire (assistant de conservation du patrimoine) : PAA/ville de Digne-les-Bains
- 11 - Création d'un emploi d'agent public contractuel de catégorie A

URBANISME ET HABITAT - ADMINISTRATION GENERALE - ETAT CIVIL ET ELECTIONS

- 12 - Campagne de soutien financier à des interventions de ravalement des façades - Secteur « centre-ville/centre ancien » : attribution d'une subvention
- 13 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain - Secteur « centre-ville/centre ancien » : attribution d'une subvention à l'amélioration de l'habitat
- 14 - 34-36 rue de l'Hubac : cession d'un ensemble d'immeubles mixtes
- 15 - 1 rue Louise Espié - quartier des Arches : cession d'un immeuble comprenant trois anciens logements de fonction
- 16 - Quartier les Augiers - La Tour : cession d'un terrain à bâtir lot n° 3 (451 m²)
- 17 - Pré du Moure : convention avec la SAFER sur les parcelles AO n° 1211 et AO n° 1213

SANTE - ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

- 18 - Attributions de subventions aux associations à caractère social

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE - COMMUNICATION

- 19 - Convention de partenariat avec l'entreprise Manon - Fossiles de Digne-les-Bains

EDUCATION - JEUNESSE - FORMATION PROFESSIONNELLE

- 20 - Classe de découverte 2019 - Montant de la participation de la commune
- 21 - Demande de subvention dans le cadre de l'organisation des activités périscolaires municipales
- 22 - Attributions de subventions à l'ASEP, l'UDAF
- 23 - Label Lire et Faire Lire

CULTURE - PATRIMOINE CULTUREL

- 24 - Attributions de subventions aux associations culturelles
- 25 - Archives communales - Attribution de subventions aux associations patrimoine 2019

- 26 - Archives communales - Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants 2019
- 27 - Candidature Q-International - Exposition Alessandro Quaranta au CAIRN
- 28 - Donation-œuvre de Richard Nonas
- 29 - Signature d'une convention entre la maison Alexandra David-Néel et le lycée Carmejane
- 30 - Convention de prêt d'objets pour la restitution de la maison d'Alexandra David-Néel

SPORTS - PREVENTION DE LA DELINQUANCE - TRANQUILLITE PUBLIQUE

- 31 - Attribution des subventions au titre de la programmation 2019 dans le domaine de la jeunesse et de la prévention
- 32 - Subventions aux associations sportives
- 33 - Conventions de partenariat avec des clubs sportifs et attribution de subventions

ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- 34 - Subventions aux associations de la délégation animations

TRAVAUX - CADRE DE VIE

- 35 - Travaux coordonnés pour enfouissements des réseaux de télécommunications - opération sous mandat
- 36 - Requalification du parking souterrain Gassendi : demandes de subventions
- 37 - Saisine de la commission consultative des services publics locaux pour le projet de délégation de service public pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'assurance d'abris voyageurs et de mobiliers urbains pour information
- 38 - Régie digneoise des eaux - Programme de travaux 2019-2021 : demande de subvention programme 2019

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois d'avril à 18 h 00, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le vingt-cinq du mois de mars, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, maire.

Conseillers présents : vingt-quatre

GRANET-BRUNELLO Patricia - VILLARON Bruno - BLANC Michel - ESMIOL Gérard - BONNET Martine - EYRAUD Michel - OGGERO-BAKRI Céline - AYMES Bernard - THIÉBLEMONT Martine - SFRECOLA Alain - BARTOLINI Jean-Louis - TEYSSIER Bernard - VOLLAIRE Nadine - LIKAJ Laurence - MEZZANO Gérard - GASSEND-NOIR Anne - LE CORRE Thibaut - MAZAL Ambroise - BAUDOU-MAUREL Marie-Anne - BALANDRIS Francis - BARBERO Christian - SANCHEZ Pierre-Bernard - THONNATTE Lionel - PRIMITERRA Geneviève.

Étaient représentés :

DOMENGE Éliane par BLANC Michel
 NICOLOSI Philip par VILLARON Bruno
 ARGIVIER-AILLAUD Sylvie par BONNET Martine
 NIKITAS Valérie par ESMIOL Gérard
 DE VALCKENAERE Gilles par THONNATTE Lionel
 ALBANESE-BEC Émilie par BARBERO Christian

Étaient absents :

VALENTIN Angélique
 TONELLI Corinne
 ROBERT Véronique

Est nommé secrétaire de séance : MAZAL Ambroise

□□□□

Mme LE MAIRE.- Nous allons ouvrir ce conseil municipal. Je vais procéder à l'appel.

Madame le maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Madame Baudou-Maurel, pour l'instant nous n'avons pas votre pouvoir. On est en train de vérifier.

Mme BAUDOU-MAUREL.- J'ai expliqué qu'il y a eu des problèmes d'internet et que c'est Me Robert lui-même qui est venu apporter un exemplaire papier dans la boîte aux lettres de la mairie à l'attention du secrétariat. S'il vous faut une attestation dûment signée de Me Robert, il n'y a aucun problème, on vous la transmettra.

Mme LE MAIRE.- Les services vont à la boîte aux lettres vérifier, il n'y a pas de souci.

Je vais vous demander de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose le plus jeune conseiller en la personne d'Ambroise Mazal. Y a-t-il des voix contre ? *[Pas d'opposition]*

M. Ambroise Mazal est nommé secrétaire de séance.

Ambroise, je te remercie d'assurer le secrétariat de séance.

Je vais vous demander s'il y a des remarques ou des ajouts sur le procès-verbal de la séance précédente qui est le conseil municipal du 7 février 2019.

Oui Madame.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Madame Granet, nous n'étions pas là, d'ailleurs aucun des membres du groupe des « Dignois d'abord » n'était présent et ne pourra donc approuver ou refuser ce compte-rendu, mais nous tenions en remarque préliminaire à faire connaître à tout un chacun la raison de cette absence.

Cette absence voulait mettre un point sur ce que nous estimons être deux actions qui sont de votre ressort et de votre responsabilité, et notre opposition la plus ferme et la plus déterminée, mais que vous avez bien évidemment écartée d'un revers de main, à savoir, premièrement, le devenir de la maison de retraite Romieu en destination d'accueil pour les migrants. Nous nous y sommes opposés et nous vous avons fait la remarque au conseil municipal de décembre qu'il fallait s'opposer avec la plus ferme détermination à ce projet. Vous n'avez rien fait. Ensuite nous avons eu la surprise d'apprendre par la presse que vous n'y seriez pas favorable, mais enfin bon, rien n'a été fait pour empêcher cela. De toute façon, en ce qui nous concerne, notre détermination est là et entière pour empêcher que cela soit.

La deuxième chose, c'est l'acquisition ou du moins votre refus d'exercer le droit de préemption de la commune quant à l'acquisition de l'immeuble que l'on appelait Banque de France. Je vous avais aussi interpellée à plusieurs reprises, aussi bien en conseil municipal qu'en conseil d'agglomération, afin que nous puissions acquérir cet immeuble à un prix qui était des plus intéressants, à savoir 630 000 euros, puisque c'est l'État qui vous avait proposé cette acquisition à 630 000 euros. Vous avez refusé de le faire. Non seulement vous avez refusé de le faire, mais vous ne l'avez pas fait connaître. D'abord, vous n'avez même pas jugé utile de le présenter au débat du conseil municipal devant les élus que nous sommes, représentants de la population. Ensuite, je n'ai pas retrouvé - à moins d'une lecture rapide, et il serait intéressant d'ailleurs que les services s'y penchent - dans les décisions du maire, que vous ayez même fait connaître, c'est-à-dire officialisé votre refus d'exercer votre droit de préemption.

Nous nous posons beaucoup de questions sur ce sujet, Madame, en ayant appris par la presse, encore une fois, quels étaient les acquéreurs de ce bâtiment. Les acquéreurs de ce bâtiment sont une association, mais cette association n'est pas n'importe laquelle, cette association a comme président un membre du personnel, un des cadres de la mairie. Nous sommes très étonnés de tous ces faits. Non seulement nous nous interrogeons, mais nous comptons nous tourner vers monsieur le préfet, vers un représentant de l'État, afin de connaître la raison réelle de vous être exemptée de tout et d'avoir décidé toute seule de cela.

Un projet de casino, vous le savez, c'est exactement ce que nous prônons en lieu et place dans ce bâtiment, et j'apprends maintenant dans la presse qu'après avoir à moult reprises refusé de mettre le projet de casino à l'ordre du jour aussi bien du conseil municipal que du conseil d'agglomération, vous seriez favorable à un projet de casino. Non ! Là c'en est trop !

Nous avons donc montré notre opposition et le fait est que, pour la première fois en de nombreuses années en ce qui me concerne, depuis que je suis élue de la ville de Digne, j'ai volontairement décidé de ne pas assister à ce conseil municipal.

Mme LE MAIRE.- Vous savez, Madame, je pense que vous pouvez faire état de vos oppositions sur certains sujets, mais pas dire que vous ne venez pas au conseil municipal à cause de cela puisque, à ma connaissance, vous étiez dans un avion. Vous avez donc quand même fait d'autres activités.

Mme BAUDOU-MAUREL.- J'ai fait mon choix, Madame.

Mme LE MAIRE.- Vous avez fait votre choix, c'est très bien, nous étions sans vous et débarrassés de vous, que c'était bien ! Pour une fois, on a respiré.

Toujours est-il que je vais revenir sur ADOMA. Je m'oppose à ADOMA, je m'y suis opposée. Les avis sont différents partout. J'ai vu aussi le directeur de l'hôpital. Je m'y oppose. Mais si l'État décide de faire... Le processus pour l'instant n'a pas abouti, nous verrons bien, mais je m'y oppose comme vous. Maintenant, je ne suis pas maître à bord de ce projet sur lequel nous sommes juste consultés, nous donnons un avis uniquement consultatif. C'est ma position à moi, en tout cas elle est contre. Je ne suis pas non plus seul maître à bord, j'ai aussi des conseillers. C'est venu tardivement à l'ADOMA, on leur a dit que cela pouvait être un sujet, mais qu'il fallait creuser et, surtout, aller voir les citoyens et en discuter. Ils l'ont fait un peu trop tardivement, donc là je suis montée au créneau, mais pour ce qui me concerne personnellement.

Quant à la Banque de France et au projet du casino, écoutez-moi, Madame, je n'ai pas 600 000 euros aujourd'hui à mettre sur la table comme cela pour acheter la Banque de France sans savoir où l'on va. J'ai toujours été favorable au casino. Il y a eu un procès, il y a un appel. Arrêtez de tourner la tête et de nous faire suer avec vos boniments, on en a un peu assez, il faut changer de sujet.

Je donne la parole à Gérard Esmiol.

M. ESMIOL.- Bonsoir. En ce qui concerne le casino, il y a eu une campagne et un référendum dans cette ville ; je fais partie de ceux qui étaient opposés au casino, il y a eu un référendum, les Dignois ont dit oui à 60 %. On avait pris la décision, pour le groupe communiste à l'époque, de respecter le référendum. Si des casinotiers veulent acheter un casino dans la ville, qu'ils le fassent eux-mêmes. Si les casinotiers ne sont pas venus dans la ville, c'est que pour l'instant les jeux en ligne ont pris le dessus, et je ne vois pas pourquoi les casinotiers viendraient à Digne. C'est une raison essentielle pour moi.

En ce qui concerne la Banque de France, je crois qu'il y avait deux critères, il me semble qu'il y avait un critère de respect du bâtiment par rapport au lieu, et un aspect social.

Sur le bâtiment, il y a peut-être un parti politique qui aurait pu dire oui, c'est Debout la France, parce que c'est vrai que c'est un château. Sur l'aspect social, comme Dupont-Aignan soutient les gilets jaunes, il aurait pu peut-être aussi postuler, mais c'est l'APPASE qui l'a eu.

Le cadre qui est à la mairie a bien fait de le faire. On est encore dans un pays démocratique, on a le droit d'être cadre à la ville de Digne et d'exercer dans une association.

Voilà en ce qui concerne le casino. En ce qui concerne ADOMA, le conseil de surveillance de l'hôpital de Digne, à l'unanimité, a fait le choix de vendre la fondation Georges Rouit. Aujourd'hui, il est tout à fait normal que les riverains s'interrogent et se posent des questions légitimes. C'est tout à fait leur rôle de s'interroger sur l'aménagement que l'on peut faire autour, par rapport au lieu indiqué. Je respecte ceux qui s'interrogent, à savoir si c'est bien ou pas bien que les cent trente familles qui sont à Digne actuellement dans trois lieux différents (Pied-Cocu, 9 rue de l'Ancienne Mairie et le haut du boulevard Gassendi) soient aujourd'hui à la fondation Georges Rouit. C'est tout à fait normal qu'ils s'interrogent, je peux le comprendre.

En revanche, ceux qui propagent la haine, qui sont racistes, qui ne supportent pas la venue de ces personnes et qui disent n'importe quoi, alors que ce sera exactement le même nombre de personnes, ce n'est pas acceptable. Je le dis tranquillement, si une famille de roi arrivant d'Afrique, d'Algérie, de Syrie ou d'un autre pays, achetait ce lieu, les mêmes qui ont de la haine et qui font du racisme social iraient leur caresser les pieds, parce que c'est des rois, tout simplement.

Je crois que le problème aujourd'hui, c'est quand les gens ne supportent pas la couleur des autres, c'est un problème social et le racisme n'est que social. Quand les bourgeois, quand les rois viennent sur la Côte d'Azur à Cannes, les gens les respectent. Personnellement, je ne les respecte pas, parce que cela m'embête, quand je pars en vacances, de voir des maisons fermées toute l'année qui ne sont ouvertes que quinze jours pour un petit roi, et aussi qu'on ferme les rues.

Mme PRIMITERRA.- Sur le dossier ADOMA de l'hôpital, vous nous dites, Madame le Maire, que vous êtes complètement opposée à ce projet ; je veux rappeler que vous avez voté pour la vente de la fondation Georges Rouit en siégeant au conseil de surveillance de l'hôpital. Vous ne pouvez donc pas dire que vous y avez été toujours opposée.

Mme LE MAIRE.- Je n'ai pas dit que j'y ai été toujours opposée. Quand je vote au conseil de surveillance de l'hôpital, je vote au titre de mes collègues médecins et de la CME. Après, j'ai aussi le droit de changer d'avis. Eh oui !

Mme BAUDOU-MAUREL.- Tardivement, c'est bien ce qu'on a dit.

Mme LE MAIRE.- Je change d'avis parce que, après avoir écouté beaucoup de citoyens là-bas, j'entends aussi leur demande en ce sens. Mais cela m'appartient, c'est ma décision à moi. Nous sommes plusieurs ici à avoir des avis différents. Je l'assume complètement, on peut dire oui un jour et non une autre fois. Toi aussi tu as fait cela, alors c'est bon.

Mme PRIMITERRA.- J'ai toujours une cohérence.

Mme LE MAIRE.- On est en conseil municipal, on n'est pas là pour régler des comptes.

Mme PRIMITERRA.- On n'est pas là pour régler des comptes, je dis juste en cohérence qu'on ne peut pas changer d'opinion suivant le siège que l'on occupe.

Mme LE MAIRE.- D'un côté je suis médecin, de l'autre côté je suis maire.

Nous allons passer au vote, parce que ce n'est pas du tout des sujets à l'ordre du jour. Si vous voulez organiser vous-mêmes le conseil municipal, vous l'organisez et nous, nous partons.

Y a-t-il des voix contre le procès-verbal du conseil municipal du 7 février 2019 ?

Pour Mme Robert, nous n'avons pas de pouvoir, ni pour M. De Valckenaere.

M. THONNATTE. - J'ai un pouvoir.

Mme LE MAIRE. - Si vous voulez bien le donner aux services, c'est peut-être la moindre des choses aussi, c'est ce que l'on appelle le respect vis-à-vis des techniciens qui doivent gérer le conseil municipal.

Mme BAUDOU-MAUREL. - De ce côté-là, je n'ai aucune leçon à apprendre de vous.

Mme LE MAIRE. - Vous faites comme vous le souhaitez.

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2019 est approuvé à la majorité (2 voix contre de Mme Baudou-Maurel, M. Thonnatte).

Pour l'instant, je ne prends pas en compte Mme Robert, je suis désolée.

Je vais maintenant donner la parole à M. Villaron pour le compte de gestion 2018.

□□□□

1. COMPTE DE GESTION 2018

M. VILLARON. - Nous allons passer, comme de rigueur, les différentes délibérations qui ont trait aux finances de la commune, à commencer par le compte de gestion 2018. Il nous appartient de l'approuver, sachant qu'il est établi par monsieur le trésorier qui gère bien évidemment les comptes de gestion pour la collectivité.

◆◆◆

Monsieur le trésorier nous a présenté les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

Les comptes de gestion retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il est obligatoirement soumis au vote du conseil municipal qui doit constater la stricte concordance des deux documents (compte de gestion et compte administratif).

En l'espèce, le montant des soldes, tant pour les titres émis que pour les mandats ordonnancés, est en parfaite concordance avec nos écritures.

Je vous propose d'adopter le compte de gestion, pour 2018 (budgets principal et annexes), du trésorier dont une copie des résultats de clôture est jointe au présent document.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention]*

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 1, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ MOINS
3 ABSTENTIONS (MME BAUDOUÏ-MAUREL, M. DE VALCKENAERE,
M. THONNATTE)

□□□□

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Mme LE MAIRE.- Pour le compte administratif, je vais vous proposer de désigner Michel Eyraud à qui je vais laisser la gestion de cette séance. Je vous demanderai simplement de me dire s'il y a des voix contre le choix de Michel Eyraud ? *[Pas d'opposition]* C'est adopté à l'unanimité.

Michel, je te laisse la présidence de séance.

M. EYRAUD.- Je donne la parole à Bruno Villaron.

◆◆◆

M. Bruno VILLARON rapporte :

Comme chaque année et conformément à la loi du 2 mars 1982, il incombe au maire de rendre compte de l'exécution du budget de l'exercice écoulé.

Ce document présente de manière synthétique les résultats contenus dans le document officiel qui vous est remis.

LE BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes	
Section d'investissement			
Opérations réelles	9 878 058,55	5 175 849,74	
Opérations d'ordre	1 837 288,90	6 686 006,19	
Déficit reporté	2 551 639,93		
	14 266 987,38	11 861 855,93	- 2 405 131,45
Report	5 471 879,17	5 295 520,29	- 176 358,88
		Besoin de la section d'investissement	- 2 581 490,33

Section de fonctionnement			
Opérations réelles	21 501 849,59	29 010 355,89	
Opérations d'ordre	4 848 717,29		
Excédent reporté		1 513 908,76	
	<u>26 350 566,88</u>	<u>30 524 264,65</u>	4 173 697,77
Résultat de clôture			1 592 207,44

Je vous propose d'affecter en réserve de la section d'investissement la somme de 2 581 490,33 € et de reprendre en excédent de fonctionnement la somme de 1 592 207,44 €.

LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE L'EAU

	Dépenses	Recettes	
Section d'investissement			
Opérations réelles	649 106,64	455 472,62	
Opérations d'ordre	41 202,00	435 620,29	
Excédent reporté		704 854,81	
	<u>690 308,64</u>	<u>1 595 947,72</u>	905 639,08
Report	1 158 316,90	-	1 158 316,90
		Besoin de la section d'investissement	- 252 677,82
Section de fonctionnement			
Opérations réelles	1 642 728,84	2 176 891,52	
Opérations d'ordre	435 620,29	41 202,00	
Excédent reporté		815 766,25	
	<u>2 078 349,13</u>	<u>3 033 859,77</u>	955 510,64
		Solde après report	702 832,82

Je vous propose d'affecter en réserve de la section d'investissement la somme de 252 677,82 € et de reprendre en excédent de la section de fonctionnement 702 832,82 €.

LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes	
Section d'investissement			
Opérations réelles	119 737,52	408 648,69	
Opérations d'ordre	86 618,26	269 615,26	
Excédent reporté		1 234 850,39	
	206 355,78	1 913 114,34	1 706 758,56
Report	1 795 897,76		- 1 795 897,76
		Besoin de la section d'investissement	- 89 139,20
Section de fonctionnement			
Opérations réelles	521 087,60	833 124,16	
Opérations d'ordre	194 998,00	12 001,00	
Excédent reporté		128 539,47	
	716 085,60	973 664,63	257 579,03
		Solde après report	168 439,83

Je vous propose d'affecter en réserve de la section d'investissement la somme de 89 139,20 € et de reprendre en excédent de fonctionnement 168 439,83 €.

Les comptes administratifs de l'eau et de l'assainissement ont été analysés par le conseil d'exploitation de la Régie digneoise des eaux lors de sa séance du 1^{er} mars 2019. Celui-ci a émis un avis favorable à l'unanimité.

LE BUDGET ANNEXE PARKING GASSENDI

	Dépenses	Recettes	
Section d'investissement			
Opérations réelles	44 449,09	26 949,30	
Déficit reporté	26 949,30		
	71 989,39	26 949,30	- 44 449,09
Report	1 683 026,00	1 700 000,00	16 974,00
		Besoin de la section d'investissement	- 27 475,09

**Section de
fonctionnement**

Opérations réelles	119 189,10	120 600,27	
Excédent reporté		77 121,49	
	119 189,10	197 721,26	78 532,66
Résultat de clôture			51 057,57

Je vous propose d'affecter en réserve de la section d'investissement la somme de 27 475,09 € et de reprendre en excédent de fonctionnement 51 057,57 €.

◆◆◆

M. EYRAUD.- Y a-t-il des questions ? Madame Baudoui-Maurel.

Mme BAUDOUÏ-MAUREL.- Ce ne sont pas des questions, Monsieur Eyraud, mais plutôt des observations. M'est-il permis malgré tout de les faire ?

M. EYRAUD.- Allez-y, Madame.

Mme BAUDOUÏ-MAUREL.- Merci, Monsieur Eyraud.

Un compte administratif, c'est l'état des réalisés et, on va dire, la vision d'une année de mandat qui vient de s'écouler. Voyons voir quelle est la transcription que nous en avons. Bien évidemment, dans l'opposition, nous avons tendance à faire une analyse quelque peu moins objective, dirons-nous, et surtout moins positive que celle qui est la vôtre, ce qui est tout à fait normal, mais les chiffres sont là et les chiffres sont têtus, on ne peut pas non plus contredire les faits suivants. Alors, voyons voir.

Il y avait en début de mandat, puisque, Monsieur Villaron, vous avez présenté lors de ce fameux conseil municipal du mois de février le fait que c'était votre dernier et que vous parliez aussi de bilan, vous avez évoqué quelques chiffres et, en l'occurrence et fort logiquement, il y a des points qui sont importants, redondants dans une analyse. Par exemple, la gestion de personnel. Il n'y a rien contre le personnel, mais je m'adresse là bien évidemment à vos engagements de début de mandat et ce que vous avez de toute façon annoncé comme étant des décisions concernant le fait de ne pas remplacer systématiquement les personnes qui partaient à la retraite, etc. Cela étant, au début de votre mandat, nous étions à 53,49 % de nos frais de fonctionnement qui étaient représentés par les frais de personnel et là, en un mandat, on arrive à presque 59 %, exactement à 58,60 % des frais de fonctionnement, c'est-à-dire que la gestion du personnel n'a pas du tout été au rendez-vous, en tout cas pas de vos engagements. Pourquoi ? Parce que tout simplement, à votre arrivée, il y avait 335 membres du personnel et, en 2019, on nous en a présenté 302 et que, malgré tout, on se retrouve avec exactement la même somme qui leur est consacrée, d'où les pourcentages bien évidemment que je viens de vous donner.

La dette ! Ah, la dette, la dette, la dette ! Cette dette dont on entendra parler certainement pendant la campagne des municipales encore et encore, mais quand on vous entend, « nous avons »... enfin, « j'ai fait baisser la dette » dit Patricia Granet : « de 42 millions d'euros, elle descend à 32 millions d'euros grâce à moi ! ». Ah bon ? Eh bien, Madame,

j'étais encore dans les services ce matin, parce que je voulais être sûre de mes chiffres et de l'analyse justement des différents emprunts qui ont été réalisés, et ces différents emprunts, sur les 32 millions d'euros que vous désirez atteindre à fin 2019, vous serez responsable de 13 814 000 euros de cette dette. Sans les emprunts que vous comptez faire en 2019, cela représente plus de 11 millions d'euros sur les 33 millions puisqu'on en est à 32 294 000 euros. O.K. ? Bien.

Monsieur Villaron, on a parlé aussi des investissements, parce que Dieu sait si on les a attendus pendant toutes ces années de mandat. On s'est contenté de fonctionner. On a fait une place Général de Gaulle dont on voit les résultats, avec ce qu'en pense Mme Granet d'ailleurs avec son vocabulaire et sa verve qui maintenant ne défrayent même plus la chronique tellement on y est habitué, mais aussi dont certains commerçants ont quelques cruels souvenirs, je parle de la place du Marché, puisque de toute façon ils n'ont qu'à subir bien évidemment, alors qu'il y avait d'autres façons d'agir.

Alors donc, ces fameux investissements, si j'ai bien lu le compte-rendu du 7 février, vous annoncez 32 millions d'euros d'investissement. 32 millions d'euros d'investissement ! Je me suis contentée de regarder les dépenses d'investissement, parce que le reste, ce sont plutôt des emprunts, des immobilisations, etc. On est d'accord ? Ceci étant, les dépenses d'équipement réelles, ce dont la communauté, les Dignois et les Dignois peuvent profiter, c'est exactement 17 800 000 euros, ce qui n'a rien d'exceptionnel, et encore, j'ai pris ceux du compte administratif 2018. On est bien d'accord ? Alors, d'ici 32 millions d'euros, c'est vraiment énorme.

Et je terminerai, parce que la sortie très idéologique, dogmatique, surannée, dépassée de notre pauvre Gérard Esmiol sur les châteaux, les riches et tout ce qui s'ensuit, je crois d'ailleurs qu'il fait des confusions et qu'il ferait mieux de s'adresser à M. Macron dont c'est d'ailleurs plus l'apanage dans la description qui en a été faite, que celle d'autres hommes politiques. Je vous rappellerai quand même, tout autour de la table, que vous avez refusé, alors que vous défendez ce président de la République qui s'en prend justement aux moins argentés d'entre nous, de ne pas vous appliquer 7 euros d'augmentation par mois, ce qui était quand même un des points d'humour grinçant connus pendant cette année 2018. Oui, 5 euros d'un côté qu'on enlève des APL, ce n'est rien, mais par contre vous, ne pas pouvoir faire prétendre, surtout que Mme Granet n'est pas à 7 euros près, mais elle s'y est accrochée quand même avec la dernière énergie, quand elle veut, elle veut, quand elle ne veut pas, elle ne veut pas.

Arrivée en séance de M. Nicolosi à 18 h 35.

J'en terminerai par là, les chiffres sont là, on est prêt à en discuter pied à pied le cas échéant, mais le constat de cette année 2018, avec notamment ce cadeau inestimable, inespéré, parce qu'il ne faudrait pas que vous le mettiez quand même à votre « crédit », entre guillemets, 4 226 000 euros de cadeaux de H2P, je parle de cadeaux puisqu'il s'agit de rachat de baux emphytéotiques, qui tombent dans l'escarcelle, aucune municipalité n'avait connu cela, et nous allons voir au budget primitif 2019 comment vous comptez les utiliser, mais, Monsieur Villaron, si les Dignois et les Dignois pouvaient en profiter, or les Dignois et les Dignois, avec la gestion de la dette qui est la vôtre, la pression fiscale est toujours la même, toujours aussi forte et augmentée, Monsieur Villaron, voilà quel est, non pas Monsieur Villaron, vous êtes le premier adjoint, mais le résultat du mandat Granet, et du vôtre par la même occasion.

M. EYRAUD.- Christian Barbero.

M. BARBERO.- Christian Barbero va parler pour « Alternative Digne-les-Bains ».

Sur ce budget, c'est sûr que nous n'allons pas mettre en doute les chiffres que vous avancez, il n'y a aucune raison. C'est vrai que nous, nous aurions dépensé différemment, nous aurions orienté les dépenses tout à fait différemment, mais c'est une question de politique. Je trouve que c'est très bien, vous êtes arrivés à descendre la dette à 32 millions, on ne peut que s'en féliciter pour les Dignois, cela permettra plus tard d'investir.

Cela étant, comme nous n'avons pas les mêmes options politiques, nous nous abstiendrons pour ce vote. Merci.

M. VILLARON.- Bien. Un premier commentaire déjà sur l'honnêteté de Christian Barbero et la malhonnêteté de Mme Baudoui-Maurel. Sur le chapitre de la dette, vous nous sortez des chiffres de nouveaux emprunts que nous avons réalisés ; il y a quand même un constat qui est factuel : au terme de l'année 2019, la dette de la commune sera de 32 millions, elle était de 42 millions lorsque nous avons pris en main la collectivité. Sauf à ce que vous arriviez à nous dire que 32 millions est supérieur à 42 millions, ce que vous avez peut-être capacité à faire, je vous dis que nous avons désendetté la ville de façon significative. Ceci sur le sujet de la dette.

Sur le sujet de la gestion du personnel, cela a été dit et redit x fois ici, au début de cette année 2019 et par rapport aux chiffres de début 2014, il y a eu une réduction de 28 collaborateurs. Et je ne tiens pas compte, dans ces 28 collaborateurs, des 18 qui sont partis à l'agglomération en lien avec le transfert des compétences. Il y a donc 28 collaborateurs de moins dans la collectivité depuis le début de l'exercice.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Je n'ai rien dit d'autre.

M. VILLARON.- Sur le sujet du pourcentage par rapport aux charges, n'oubliez pas, Madame Baudoui-Maurel, qu'au milieu de tout cela, en termes de charges, pour comparer la charge de personnel liée à la totalité des charges, a disparu la charge de 1 million liée au SDIS ; cela veut dire que votre comparaison n'est pas faite à périmètre égal et que, forcément, les pourcentages peuvent varier.

J'insiste aussi sur la gestion du personnel. D'abord, je tiens à les remercier parce qu'ils font des efforts significatifs, quoi que vous en disiez, c'est la réalité, et que si nous n'avions pas réduit les collaborateurs de 28 ETP, nous en serions sur le chapitre du personnel à 750 000 euros supplémentaires.

Sur ces deux points, la gestion du personnel et la dette, vous annoncez des contrevérités éclatantes. Nous avons réduit le personnel et nous avons réduit la dette, vous ne pouvez pas me dire le contraire.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Vous avez réduit le personnel, mais la charge est toujours égale.

M. VILLARON.- Je vous ai déjà expliqué, Madame, qu'il y a des phénomènes qui font qu'une masse, quand elle fait 13 millions et que l'augmentation naturelle est de 2 % par an, cela crée une augmentation automatique de 260 000 euros ; vous la multipliez par le nombre d'années, cela fait une augmentation de 1 250 000 euros voire 1 500 000 euros. Nous avons à la fin de l'exercice 2018 le même chiffre de dépenses de personnel qu'à la fin de l'exercice 2016. Alors, me dire que nous n'avons pas contrebalancé les effets de cette augmentation automatique, je vous dis que vous mentez de façon significative.

L'investissement : bien évidemment, nous avons bénéficié des 4 millions d'euros de H2P et nous en sommes bien contents. Nous avons cumulé des investissements, vous pouvez reprendre tous les chiffres et, quand vous reprenez la totalité des investissements, y compris les régies, et c'est ainsi que je l'ai annoncé, nous serons à la fin de l'année 2019 à 32 millions d'investissement. Reprenez vos chiffres, Madame. Nous avons investi dans le centre-ville, nous avons rénové le palais des congrès, opération qui n'avait jamais été faite jusqu'à présent, nous avons provisionné des sommes pour la rénovation du parking et de la place Général de Gaulle. En l'espace d'un mandat, nous avons investi dans le centre-ville, nous avons fait deux opérations significatives de rénovation avec le palais des congrès et, demain, le parking.

Après, vous pouvez déblatérer pour dire que nous n'avons rien fait, moi je dis que nous avons très bien travaillé pendant six années. Vous êtes agressive en conseil municipal comme à vos habitudes ; ce qui me surprend toujours, c'est que lorsqu'on est en commission des finances, vous adoptez un ton très mielleux, très collaboratif, oui, oui, et qu'il suffit qu'il y ait un peu d'audience pour que vous ne sachiez plus où vous en êtes.

Je conclus. Nous avons désendetté la ville, nous avons fait des efforts de gestion très significatifs et nous avons investi, ne vous en déplaie.

Mme BAUDOU-MAUREL. - Les chiffres sont là.

M. VILLARON. - C'est exactement ce que je viens de vous dire.

M. EYRAUD. - Si vous le voulez bien, en l'absence de madame le maire, nous allons passer au vote du compte administratif 2018.

Madame le maire sort de la salle pendant le vote du compte administratif.

Tout d'abord, le vote sur le budget principal.

Je vous propose d'adopter le compte administratif 2018 du budget principal, d'affecter en réserve de la section d'investissement la somme de 2 581 490,33 euros et de reprendre en excédent de fonctionnement la somme de 1 592 207,44 euros.

LE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL, MIS AUX VOIX, EST ADOPTE A LA MAJORITE : 3 VOIX CONTRE (MME BAUDOU-MAUREL, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE) ET 3 ABSTENTIONS (M. BARBERO, M. BALANDRIS, MME BEC-ALBANESE) - MADAME LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE
--

Le compte administratif est adopté à la majorité.

Je passe maintenant au budget annexe de la régie de l'eau. Je vous propose d'adopter le compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau, d'affecter en réserve de la section d'investissement la somme de 252 677,82 euros et de reprendre en excédent de la section de fonctionnement 702 832,82 euros.

Qui est contre ?

Mme BAUDOU-MAUREL.- Je voudrais donner une explication de vote, Monsieur Eyraud.

M. EYRAUD.- Allez-y, Madame.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Tout simplement parce qu'il y a en effet des bénéfices au niveau de la gestion de l'eau et que nous souhaiterions que ce soit concrétisé par une baisse du prix de l'eau pour nos concitoyens.

M. EYRAUD.- Je reprends le vote.

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU, MIS AUX VOIX,
EST ADOPTE A LA MAJORITE : 3 VOIX CONTRE (MME BAUDOU-MAUREL,
M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)
MADAME LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE

Je passe au budget annexe de la régie de l'assainissement. Je vous propose d'adopter le compte administratif 2018 de ce budget, d'affecter en réserve la somme de 89 139,20 euros et de reprendre en excédent de fonctionnement 168 439,83 euros.

Qui est contre ?

Mme BAUDOU-MAUREL.- Même raison.

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT,
MIS AUX VOIX, EST ADOPTE A LA MAJORITE : 3 VOIX CONTRE (MME BAUDOU-
MAUREL, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)
MADAME LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE

Enfin, le budget annexe du parking Gassendi : je vous propose d'adopter ce compte administratif, d'affecter en réserve de la section d'investissement la somme de 27 475,09 euros et de reprendre en excédent de fonctionnement 51 057,57 euros.

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU PARKING GASSENDI,
MIS AUX VOIX, EST ADOPTE A LA MAJORITE : 3 VOIX CONTRE (MME BAUDOU-
MAUREL, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)
MADAME LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE

Je vous remercie.

Retour en séance de madame le maire.

M. EYRAUD.- Je cède la parole à madame le maire.

Mme LE MAIRE.- Merci, Michel.

Nous allons passer, toujours avec Bruno Villaron, à la fiscalité directe 2019.

□□□□

3. FISCALITE DIRECTE 2019

M. Bruno VILLARON rapporte :

Avant le vote du budget, il convient de se prononcer sur les taux de fiscalité à appliquer en 2019.

Je vous propose de reconduire pour 2019 les taux de 2018 qui, appliqués aux bases notifiées, donnent le produit suivant :

	Base imposition	Taux	Produit
Taxe d'habitation	21 846 000	21,65	4 729 659
Taxe foncière	21 041 000	44,42	9 346 412
Foncier non bâti	93 200	79,23	73 842

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? Oui Madame.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Quand on parle notamment de la gestion, c'est dans l'espoir justement de diminuer cette pression fiscale. En tout cas, c'est le but que nous, nous recherchons. Ceci étant, quand on dit qu'on n'a pas changé les taux depuis 1995, si je ne m'abuse, il faut savoir quand même que le simple fait de ne pas changer les taux fait rentrer de l'argent supplémentaire dans les caisses et qu'en l'occurrence, entre l'année dernière et cette année, sans changer les taux, ce sont 281 414 euros de plus qui sont ponctionnés sur les Dignoises et les Dignois.

Mme LE MAIRE.- Monsieur Barbero.

M. BARBERO.- Il est évident que nous aurions aussi préféré une baisse des taux, mais on comprend très bien qu'il faut arriver à gérer la ville. On s'abstiendra sur ces taux.

M. VILLARON.- Un commentaire sur les taux. Ils sont en effet inchangés depuis 1995 et, chaque année, le gouvernement valorise une augmentation des bases, ce qui fait de façon automatique une augmentation de la recette. Moi, je préconiserais pour le futur que l'on aille progressivement à une baisse de taux d'imposition sur la partie foncière, puisque pour la partie taxe d'habitation, on ne sait pas trop quel sera l'avenir. Pour autant, je rappelle quand même que pour cet exercice dont j'ai commenté un certain nombre de

résultats tout à l'heure, nous avons eu affaire dès 2014 à une baisse des dotations de fonctionnement qui sont versées par l'État et que, en comparaison 2019/2014, nous devons donc assumer chaque année une baisse de revenu pour la collectivité de 1,5 million. Comme jusque et y compris dans l'année 2019, nous avons encore des annuités de crédits, ceci voulant dire remboursement du capital plus intérêts qui est proche de 5 millions, à ce jour pour l'exercice 2019, il n'est pas possible de baisser les taux d'imposition.

Mme BAUDOUÏ-MAUREL.- À cause de vous.

M. VILLARON.- Non, pas à cause de moi, à cause de ce que nous avons trouvé lorsque nous sommes arrivés, avec des annuités de crédits fortes, à cause d'un endettement endémique de la collectivité, vous allez nous dire que c'est le fait des autres, en effet.

Mme BAUDOUÏ-MAUREL.- Non, non.

M. VILLARON.- Reprenons les choses, Madame Baudouï-Maurel. En 1995, le capital d'endettement de la collectivité était de 67 millions auxquels s'ajoutaient 5 millions d'impayés, parce qu'en effet les fournisseurs n'étaient pas payés en temps et en heure. Il faut assumer la charge liée à cet endettement, que nous diminuons progressivement. Nous empruntons aujourd'hui moins que ce que nous remboursons en capital, pour autant l'annuité continue à être lourde, et ce n'est pas le fait de ma gestion, les 67 millions ou les 42 millions qu'il y avait quand je suis arrivé, je n'ai pas une baguette magique pour les faire disparaître. Vous en aurez une, bien évidemment, quand vous serez élue.

Mme BAUDOUÏ-MAUREL.- Non, non, pas du tout, et ne remettez pas la faute sur vos prédécesseurs. Jusqu'à preuve du contraire, Mme Granet était la présidente du comité de soutien de M. Gloaguen, et si vous regardez bien à droite et à gauche...

Mme LE MAIRE.- Non, arrêtez, cela remonte à bien avant.

Mme BAUDOUÏ-MAUREL.- Non, ce n'est pas bien avant, vous parlez de 1995, moi je vous parle du mandat précédent, je suis quand même beaucoup plus dans l'actualité.

Mme LE MAIRE.- Non, cela remonte à beaucoup plus longtemps.

Mme BAUDOUÏ-MAUREL.- Vous les avez à côté de vous.

Mme LE MAIRE.- Oui, oui, mais je suis très contente de les avoir à côté de moi, ceux-là.

Mme BAUDOUÏ-MAUREL.- Eh bien alors, assumez.

Mme LE MAIRE.- Et j'assume parfaitement, parce que le résultat, c'est M. Villaron qui l'a dit et ce n'est pas vos ragots et mensonges.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A-t-on reçu le courrier de M. Robert ? Non. C'est donc trois voix contre et il y a quatre abstentions.

LA DELIBERATION N° 3, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A LA MAJORITE : 3 VOIX
CONTRE (MME BAUDOUÏ-MAUREL, M. DE VALCKENAERE M. THONNATTE) ET
4 ABSTENTIONS (M. BARBERO, M. BALANDRIS, MME BEC-ALBANESE,
MME PRIMITERRA)

□□□□

4. BUDGET PRIMITIF 2019

M. Bruno VILLARON rapporte :

Ce rapport présente de manière synthétique les données issues du document règlementaire « budgets primitifs » conforme à la maquette prévue par les instructions comptables M14 et M4 et qui est joint au présent document.

Le compte administratif ayant été adopté, le budget reprend les résultats de la gestion 2018.

Le budget principal est complété par trois budgets annexes : eau, assainissement et parking Gassendi.

Il s'agit du dernier exercice budgétaire de la mandature. C'est la raison pour laquelle l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement vous est présentée depuis 2014. À l'exception des conséquences liées aux transferts à l'agglomération (par exemple le contingent incendie en 2017), vous constaterez une grande constante dans les montants de charges prévues.

I - LE BUDGET PRINCIPAL

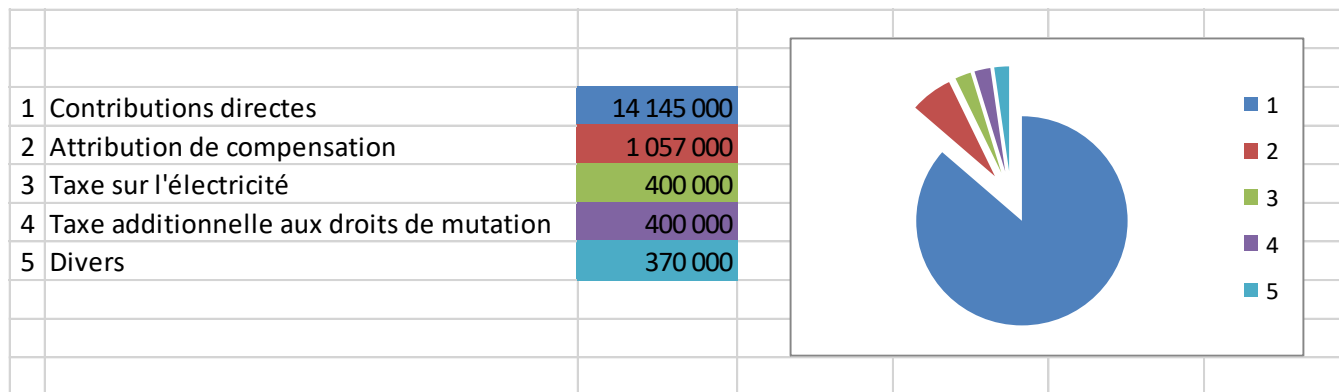
A - Le budget de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

		BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	variation
								19/18 (%)
70	Produits des services	1 395 500	1 465 500	1 465 000	1 465 500	1 565 500	1 595 500	1,92
73	Impôts et taxes	16 902 000	16 935 155	17 175 382	16 287 000	16 017 000	16 372 000	2,22
74	Dotations, participations	7 182 500	6 722 947	6 107 869	5 827 869	5 837 700	5 712 200	-2,15
75	Autres produits de gestion	530 350	530 000	530 000	530 000	530 000	530 000	0,00
013	Atténuation de charges	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	0,00
76	Produits financiers	85 000	80 415	75 000	75 000	75 000	75 000	0,00
77	Produits exceptionnels	70 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	0,00
78	Reprise provisions		60 573				80 000	100,00
		26 195 350	25 904 590	25 463 751	24 295 369	24 135 200	24 474 700	1,41

- *Le chapitre 73 - impôts et taxes*

Il constitue 66,89 % des recettes réelles de fonctionnement.



Il intègre entre autres :

- Les recettes de la fiscalité directe locale : le produit inscrit est conforme à la notification des bases de 2019 qui, comme prévu par la loi, ont subi une réévaluation de 2 %. Le taux appliqué est identique aux années précédentes (taux inchangé depuis 1995).
- Le reversement de l'agglomération, au travers de l'attribution de compensation, évolue légèrement compte tenu du retour en compétence communale du chenil.
- *Le chapitre 74 - dotations et participations*

Comme en 2018, il n'y a pas de baisse de la dotation globale de fonctionnement pour 2019. Il y a donc une relative stabilité de ce chapitre budgétaire.

Les autres postes de recettes ne subissent pas d'évolution significative et n'appellent pas de remarque particulière.

2. Les dépenses de fonctionnement

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	variation 19/18 (%)
Charges à caractère général	5 386 380	5 397 840	5 352 740	5 192 740	5 156 740	5 222 090	1,27
Charges de personnel	12 303 000	12 643 000	12 722 600	12 999 600	13 100 000	13 100 000	0,00
Atténuation de produits	208 000	188 000	240 000	240 000	210 000	210 000	0,00
Autres charges de gestion courante	3 904 021	3 843 783	3 621 679	2 731 660	2 676 439	2 884 517	7,77
Charges financières	1 695 000	1 430 000	1 370 000	1 330 000	1 230 000	1 180 000	-4,07
Charges exceptionnelles	52 000	50 500	50 500	50 500	49 300	49 300	0,00
Dotation aux provisions			80 000		59 430		-100,00
	23 548 401	23 553 123	23 437 519	22 544 500	22 481 909	22 645 907	0,73

2.1 Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables, d'énergie et de fluides, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires, les frais de télécommunications et l'ensemble des prestations de services ainsi que les rémunérations d'intermédiaires.

Le chapitre évolue de 1,26 %. Il prend en compte certains besoins supplémentaires de fournitures.

Je rappelle que le poste carburant, à hauteur de 360 000 euros, couvre également les besoins de certains services de l'agglomération. Une refacturation est établie trimestriellement.

2.2 Les frais de personnel

Le montant prévisionnel est identique au budget 2018. En effet, comme on a pu le voir lors du vote du compte administratif, le montant réalisé est de 12 720 000 euros. En 2019, la ville aura à supporter les dépenses liées :

- à la reprise de la mise en œuvre des mesures PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui impactent toutes les catégories
- à l'organisation des élections européennes
- à l'évolution des carrières des agents
- à la réouverture du palais des congrès
- à l'ouverture du musée Alexandra David-Néel

2.3 Les autres charges de gestion

Ce chapitre regroupe les subventions, les indemnités et frais de mission des élus, les contributions obligatoires (syndicats intercommunaux et école privée sous contrat), les pertes pour créances irrécouvrables, ainsi que la subvention au budget annexe parking à hauteur de 100 000 euros.

Les créances irrécouvrables ou éteintes : une somme de 80 000 euros est prévue. Elle avait été provisionnée en 2016 et fait donc l'objet d'une reprise en recette au compte 7815 - reprise sur provision. Il s'agit d'une opération neutre comptablement qui permettra d'apurer les titres impayés des sociétés gîte des Trois Vallées et centre équestre l'Étrier dont la liquidation judiciaire a été prononcée. Cela fera l'objet d'une délibération spécifique lors d'un prochain conseil.

Le compte 6574 - subvention : ce poste augmente pour prendre en compte l'augmentation de la contribution versée à l'exploitant du golf suite au nouveau contrat de délégation de service public entré en application en 2018

et à la subvention versée à l'association « Amis dignois des animaux » pour la gestion du chenil.

B - La section d'investissement

Les crédits nouveaux d'investissement pour 2019 s'élèvent à 4 009 000 euros.

Comme chaque année, il est prévu les enveloppes nécessaires au renouvellement du matériel et au gros entretien des bâtiments communaux et de la voirie. Les crédits correspondants s'élèvent à 1 500 000 euros ainsi que 200 000 euros pour les travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité.

Les projets nouveaux ou en cours

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, les principales opérations sont :

- 840 000 euros pour l'aménagement d'un parking sur le site de l'ex-usine à gaz
- 450 000 euros pour l'aménagement de la place des Récollets
- 185 000 euros pour le déploiement d'une application informatique pour la mise en valeur de la crypte
- 310 000 euros pour un parfait achèvement notamment en mobilier et matériel pour le palais des congrès
- 100 000 euros pour la fin du programme de réhabilitation des remparts

II - LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Il s'agit des derniers budgets votés par notre collectivité. À compter de 2020, cette compétence relèvera de l'agglomération.

Ces budgets, en accord avec le comptable du trésor, intègrent les écritures de régularisation des comptes de tiers d'une part (encaissement de sommes difficiles à imputer sur des factures suite à une erreur de numérotation de celles-ci en 2010) et d'autre part, factures considérées à tort comme impayées.

Ces écritures sont retracées :

- sur le budget eau au compte 6718 pour un montant de 2 657,61 euros et au compte 7718 pour un montant de 2 657,61 euros ;

- sur le budget assainissement au compte 6718 pour un montant de 339 889,26 euros et au compte 7718 pour un montant de 335 172,70 euros.

Il est par ailleurs constitué sur chacun des budgets, une provision pour impayés, respectivement de 115 000 euros sur le budget de l'eau et de 66 000 euros sur le budget de l'assainissement.

1. Le budget annexe de l'eau

Ce budget s'équilibre en mouvements réels, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 995 160,00	2 845 492,82
Investissement	2 008 649,72	1 158 316,90
Total	4 003 809,72	4 003 809,72

Comme chaque année, crédits de reports compris, c'est une enveloppe de 1 980 000 euros entièrement autofinancés qui permet la poursuite de l'amélioration et du renouvellement de notre réseau.

2. Le budget annexe de l'assainissement

Il s'équilibre en mouvements réels, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 063 700,00	1 271 839,83
Investissement	2 004 037,59	1 795 897,76
Total	3 067 737,59	3 067 737,59

Comme pour le budget de l'eau, nous avons une capacité d'investissement de 1 980 000 euros, également autofinancé.

Ces deux budgets ont été analysés par le conseil d'exploitation de la régie lors de sa réunion du 1^{er} mars 2019 ; celui-ci, à l'unanimité des membres, a donné un avis favorable.

3. Le budget annexe parking

Il enregistre, en report, une subvention de 1 700 000 euros du budget principal qui permettra d'engager une première partie des travaux de remise en état de cet ouvrage. Une maîtrise d'œuvre unique pour la réfection du parking et pour l'aménagement de la place Général de Gaulle a été choisie.

Le programme de travaux est en cours d'achèvement avec comme objectif la consultation des entreprises au cours du deuxième trimestre et le début des travaux à l'automne.

♦♦♦

M. VILLARON.- Concernant les budgets de l'eau et de l'assainissement, je précise que les excédents de fonctionnement sont basculés en investissement parce que le réseau tel qu'il existe encore aujourd'hui, que ce soit pour l'eau ou pour l'assainissement, nécessite des investissements lourds de rénovation, et cela durera encore quelques années, sachant que tous ces travaux sont autofinancés par les excédents de la section de fonctionnement et financés avec l'aide de l'agence de l'eau et, pour certains investissements, par le conseil départemental. Globalement, cela a été entrepris depuis 2009 et, maintenant, la collectivité arrive à renouveler de façon significative son réseau ; certes il est souterrain, certes il n'est pas très visible, mais c'est ce qui nécessite le prix de l'eau actuel.

Par ailleurs, la volonté concernant la provision pour impayés qui est constituée pour chacun de ces deux budgets, est qu'elle soit effectuée avant le transfert à la communauté d'agglomération.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce budget primitif ?

Oui, Monsieur Thonnatte.

M. THONNATTE.- Merci, Madame le Maire.

Monsieur Villaron, je ne suis pas certain que vous puissiez vous auto-congratuler de la sorte, vous féliciter du travail accompli, du désendettement, de la maîtrise des charges de personnel. Pas du tout en fait. Et je ne suis pas certain non plus, parce que j'ai vérifié, que les chiffres avancés par Marie-Anne ne soient erronés pas. Je passerai l'intervention de M. Barbero qui, lors du dernier conseil, vous expliquait que le rôle de l'opposition était à peine le droit d'avoir à aboyer ; c'est vrai que, depuis 2014, on n'a pas souvent entendu M. Barbero aboyer, on l'a plus entendu vous féliciter. Nous, ce n'est pas notre cas.

En ce qui concerne l'encours de la dette, quand vous êtes arrivé, Monsieur Villaron, vous aviez 42 millions d'euros de dette, aujourd'hui nous sommes à 33 millions.

Mme LE MAIRE.- On est sur le budget primitif 2019.

M. THONNATTE.- Tout à fait.

Mme LE MAIRE.- Alors venez au budget primitif, s'il vous plaît.

M. THONNATTE.- Vous avez baissé la dette de 9 millions d'euros, c'est très bien. Quand M. Gloaguen est arrivé, vous en avez encore parmi votre assemblée les plus beaux spécimens, il y avait 54 millions, ils ont désendetté de 14 millions. Est-ce qu'ils ont bien travaillé ? Je ne pense pas. Est-ce qu'on peut considérer que vous ayez bien travaillé ? Je ne pense pas non plus, tout simplement parce que ce qui est important quand même, et cela vous l'avez dans le compte administratif 2018 et vous l'avez également dans le budget 2019, c'est en première page, c'est les premières données statistiques, l'encours de la dette par habitant sur le compte administratif 2018 est de 1 928 euros et vous nous proposez un encours de la dette par habitant en 2019 de 1 929 euros, c'est-à-dire que la dette par

habitant a augmenté de 1 euro. C'est très peu, vous me direz, mais on n'a pas l'impression que la dette par habitant diminue, Monsieur Villaron.

Vous empruntez, vous continuez à emprunter. Alors, vous allez me dire encore « oui, mais c'est une dette qu'on a héritée d'il y a longtemps », certains vont encore parler de M. Rinaldi. La dette de M. Rinaldi est époncée depuis longtemps. Quand vous êtes arrivés, elle était déjà époncée. Quand vous regardez la structure de la dette... Vous pouvez me dire non, on peut prendre le temps de regarder, c'est dans les comptes administratifs, vous le savez très bien. La structure de la dette, aujourd'hui, est pour un tiers de votre fait et pour deux tiers du fait des deux mandatures précédentes. Vous continuez aussi à rembourser les dettes que vous contractez, mais pour autant, les Dignois ne voient pas la dette par habitant diminuer.

Pour venir sur l'effectif budgétaire, puisqu'on est sur le compte budgétaire 2019, quand vous êtes arrivés en 2014, en termes de personnel, vous aviez un effectif budgétaire de 319 personnes et vous aviez 303 postes pourvus. Au 31 décembre 2018, vous nous annonciez lors du dernier conseil un effectif budgétaire de 310, aujourd'hui on a 309, mais vous aviez quand même un effectif budgétaire de 326 pour 2018 et 310 postes pourvus. Mécaniquement, on est en droit de s'interroger, on constate qu'il y a autant de personnel que quand vous êtes arrivés, que la masse salariale n'a pas diminué, elle a augmenté, quand bien même il y a eu des transferts de compétences, quand bien même 18 personnes ont été détachées du TUD, quand bien même la petite enfance. Vous ne pouvez pas aujourd'hui, devant nous, faire des ronds de jambe et dire « on a très bien travaillé » ! On a le temps encore, Monsieur Villaron, vous pouvez vous lancer des fleurs un peu plus tard, parce qu'en l'état, j'estime qu'il n'y a pas de quoi se pavaner et s'auto-congratuler entre vous.

Ce sera donc non pour nous aussi en ce qui concerne le budget 2019.

M. VILLARON.- Vous avez vu les comptes ?

M. THONNATTE.- Oui, Monsieur, nous sommes dans l'opposition. Il y a une autre opposition, mais voilà, nous, nous sommes dans l'opposition.

Mme LE MAIRE.- Monsieur Barbero.

M. BARBERO.- Je remercie M. Thonnatte pour son attention envers moi. Je vous remercie. C'est gentil.

Ce budget primitif, il est sûr que je vais continuer, c'est bien, puisque le budget de fonctionnement n'est pas en augmentation. Ceci étant, j'ai regardé quelques chiffres, mais ce n'est pas de votre fait, puisque c'est les mandatures antérieures, le budget du personnel dédié à la culture est à 1,3 million, cela fait beaucoup quand on compare à celui de la sécurité et de la police municipale qui est à 400 000 euros et celui de la jeunesse et des sports qui est à 600 000 euros. Je crois que c'est là qu'on touche le problème de la titularisation à tout crin, ce qui fait qu'actuellement, on ne pourrait pas aller contre, mais on s'aperçoit que cela ne correspond plus forcément aux besoins de la population. Mais les fonctionnaires titularisés sont là, on ne peut rien faire, raison pour laquelle il faudrait plutôt recourir aux contrats à durée indéterminée ou à durée déterminée, mais avoir plus de souplesse dans le personnel, parce qu'on constate qu'à l'heure actuelle, ce n'est pas le vrai poste dont la population aurait besoin.

Quant aux investissements, que voulez-vous que l'on dise ? C'est bien, vous avez rénové la place des Récollets, le parking de l'usine à gaz, cela fait longtemps qu'on n'avait jamais tant fait à Digne-les-Bains, le parking flottant, il flotte depuis une trentaine d'années place Général de Gaulle, il faut espérer que vous arriviez à l'amarrer à un moment donné.

Sur ce budget, on s'abstiendra. Merci.

Mme BAUDOU-MAUREL.- S'il vous plaît.

M. VILLARON.- Vous voulez encore parler, Madame ? Vous êtes loquace ce soir.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Monsieur Villaron, lors de cette fameuse et seule et unique commission des finances, je vous rappelle...

M. VILLARON.- Je n'en ferai jamais qu'une avec vous, je vous rassure.

Mme BAUDOU-MAUREL.- De toute façon, il semblerait que vous ne vous représentiez pas, il n'y a donc pas trop de chance.

M. VILLARON.- Vous verrez bien.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Je ne sais pas, c'est ce que j'ai lu dans la presse, mais ce n'est pas grave.

Cela étant, Monsieur Villaron, je tiens à vous préciser que lors de l'unique commission des finances, on est tellement avide de renseignements, puisqu'on n'en a aucun et que c'est le parcours du combattant pour les obtenir, je suis charmante pourquoi ? Parce que les personnes qui répondent sont les membres du personnel et, en l'occurrence, je n'ai à leur égard que des remerciements et une correction que j'ai toujours à leur égard. Par contre, en ce qui vous concerne, il a fallu quand même qu'en début de commission des finances je vous rappelle à l'ordre, parce que vous refusiez de répondre, en vous disant que lors de cette fameuse commission des finances, il n'était pas utile que l'on se déplace si l'on n'avait pas l'occasion de vous poser des questions pour comprendre le contenu de chacun des articles, et c'est à partir de ce moment-là que vous avez consenti à laisser poser les questions que je désirais avoir. Maintenant, une fois que j'étudie à la maison tranquillement tout cela, l'analyse fait que l'attitude en ce qui me concerne est totalement différente.

Quant au ton qui est employé, vous savez, je reste en ce qui me concerne très correcte et je n'insulte personne. Par contre, mes propos sont effectivement particulièrement secs.

Ceci étant, vous rallongez cette dette. C'est vrai que nos enfants ont la chance et ceux qui naissent aujourd'hui vont vivre cent ans, mais ce n'est pas une raison pour faire en sorte que chaque fois vous rajoutiez à la roue, c'est-à-dire qu'en fait l'année dernière on s'arrêtait en 2037, cette année c'est en 2038 et toujours parce que vous faites des emprunts. Mais pourquoi faites-vous des emprunts ? Parce que tout simplement le remboursement de la dette et les frais de fonctionnement dont vous décidez de la gestion nous empêchent toute capacité d'autofinancement. C'est-à-dire qu'en fait, comme on dépense tout, on est obligé de faire des emprunts et, si l'on fait des emprunts, la dette ne se réduit pas, bien au contraire. Et ce n'est pas parce qu'on la lisse qu'on va pouvoir rassurer les Dignois. Les Dignois tous les jours se disent, et malheureusement beaucoup d'entre eux sont obligés de quitter la ville, parce qu'ils n'arrivent plus à faire face aux impôts qui

sont à payer. Et ça, c'est urgent. Ce n'est donc pas avec une gestion telle que la vôtre qu'on va y réussir.

En ce qui nous concerne, ce sera quelque chose de probant et certainement le premier des sujets que nous défendrons pour plus tard.

Quand on dépense 107 %, vous arrivez à dépenser 107 % avec le remboursement de la dette, c'est-à-dire que vous déborderez de 100 %, vous voyez à quel stade on en est arrivé.

Ceci étant, vous disiez pour le bâtiment de la Banque de France : « mais où voulez-vous que l'on trouve 630 000 euros ? ». Mais vous avez 4 228 000 euros qui vous tombent du ciel, vous pouviez opter pour traiter la dette, vous pouviez opter pour faire des investissements ou opter pour investir dans l'avenir, dans des projets tels que celui-là. En l'occurrence, l'usine à gaz - elle porte bien son nom - 840 000 euros contre les 630 000 euros d'acquisition du bâtiment de la Banque de France, l'usine à gaz c'est des parkings. S'il est un groupe qui s'est insurgé et systématiquement, quasiment chaque année, contre la disparition, les difficultés de stationnement et les procès-verbaux qui pleuvaient sur la population dignoise comme sur les éventuels clients qui venaient de l'extérieur, et avec cette politique soi-disant de redynamisation en mettant des parcmètres et en accroissant vos recettes d'amendes de police, Monsieur, 840 000 euros dans une usine à gaz et dans du parking alors que vous nous avez objecté systématiquement, chaque année, que nous n'avions aucun problème de parking, je dis incohérence et je dis carrément irresponsabilité, absolument.

Avec 4,2 millions, il y avait bien d'autres choses à faire. L'usine à gaz en est un exemple et les choix que vous avez faits de continuer à faire des emprunts et des investissements non productifs, donc emplois, accueil touristique et tout le tintouin. Et l'accueil en l'occurrence, je préfère que l'on concentre nos efforts, je vais être qualifiée de vilaine libérale par monsieur le communiste Esmiol, mais en l'occurrence ce qu'il nous faut, c'est des emplois, nous en avons urgemment besoin et c'est vers là qu'il faut tendre. Voilà des orientations budgétaires, Monsieur, et voilà des propositions que nous faisons.

M. VILLARON. - Très bien. Ce qui est rassurant, c'est qu'en six années, vous avez répété à peu près toujours la même chose, mais bon, il y a donc continuité dans vos propos.

Mme BAUDOUÏ-MAUREL. - Il y a cohérence, Monsieur Villaron.

M. VILLARON. - Concernant M. Thonnatte qui nous dit et nous répète que nous n'avons pas diminué le nombre de collaborateurs, je précise d'abord que le sujet du TUD, le transfert du TUD n'a aucun impact sur le budget principal puisque c'était historiquement un budget annexe. Nous avons baissé, et je vous l'ai dit tout à l'heure, de 28 collaborateurs l'effectif du budget principal. Vous me dites qu'ils sont toujours aussi nombreux, dès demain je m'adresserai au personnel pour leur dire qu'ils ne se plaignent pas parce qu'ils sont toujours aussi nombreux, ils seront ravis.

Sur le sujet de l'endettement, surtout l'argument qui commence à être suranné, depuis six ans, de Mme Baudouï-Maurel, je confirme et j'affirme que 32 millions c'est inférieur à 42 millions, que nous faisons effectivement de nouveaux emprunts à hauteur d'environ 2 millions chaque année ; cette année est une année exceptionnelle, nous allons emprunter un peu plus, du moins nous inscrivons au budget un peu plus d'emprunt et la réalité est qu'en fin d'année, nous serons à 32 millions par rapport à 42 millions, mais qu'en effet, ces nouveaux crédits ont une durée d'une vingtaine d'années et forcément leur échéance

est reportée. C'est une logique de nouveaux emprunts. Monsieur Thonnatte, vous qui vous décrivez comme un grand investisseur, vous devriez comprendre ces sujets-là.

Je termine... Je vous ai laissé parler, vous me laissez parler. Sur le sujet de la Banque de France, Madame Baudoui-Maurel, vous comparez deux choses incomparables : un parking qui sera terminé, qui sera utilisable, et l'acquisition du bâtiment de la Banque de France pour un projet hypothétique de casino. Je préciserai que si nous avons acheté cet immeuble, il y aurait eu des travaux à réaliser, c'est un minimum, et pour y faire quoi ? Comme cela vous a été dit par Gérard Esmiol, on n'en sait rien. Nous avons aujourd'hui, concernant le casino, un procès qui impacte la collectivité, remettre ce sujet-là avant que le procès en appel soit réglé, je pense que c'est totalement irresponsable.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Le partenariat public-privé, vous connaissez, Monsieur ? Vous ne connaissez pas la PAA, n'est-ce pas.

M. VILLARON.- La réalité est qu'on n'a jamais vu de privé venir nous dire qu'il voulait installer un casino à Digne.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Encore faut-il les chercher.

M. VILLARON.- Madame, pourquoi ne nous l'avez-vous pas amené si vous en connaissez un ?

Mme BAUDOU-MAUREL.- Nous le proposerons. En général, vous avez plutôt tendance, quand il y a quelques idées, n'est-ce pas, à pouvoir les récupérer. Nous les proposerons aux Dignois, ils décideront.

Mme LE MAIRE.- Nous allons passer au vote.

En fait, je peux comprendre que cela vous donne de l'urticaire qu'on arrive à faire des choses. Tous les moyens sont bons pour nous décrédibiliser, mais quand même, à ce point-là, je trouve cela proprement scandaleux de votre part.

Nous allons voter le budget principal.

LE BUDGET PRINCIPAL, MIS AUX VOIX, EST ADOPTE A LA MAJORITE : 3 VOIX
CONTRE (MME BAUDOU-MAUREL, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE) ET
4 ABSTENTIONS (M. BARBERO, M. BALANDRIS, MME BEC-ALBANESE,
MME PRIMITERRA)

Nous votons pour le budget annexe de l'eau.

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU, MIS AUX VOIX, EST ADOPTE A LA
MAJORITE : 3 VOIX CONTRE (MME BAUDOU-MAUREL,
M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

Ensuite, le budget annexe de l'assainissement.

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT, MIS AUX VOIX, EST
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ : 3 VOIX CONTRE (MME BAUDOUÏ-MAUREL,
M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

Et enfin, le budget annexe du parking.

LE BUDGET ANNEXE DU PARKING GASSENDI, MIS AUX VOIX, EST
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ : 3 VOIX CONTRE (MME BAUDOUÏ-MAUREL,
M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

□□□□

5. EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ - CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX

M. Bruno VILLARON rapporte :

La commune de Digne-les-Bains a fait l'acquisition en 2018 de nouveaux locaux au sein de l'ensemble immobilier « La Source » - bâtiment A - 39/41 avenue du 8-mai-1945 - 04000 Digne-les-Bains. Cette acquisition a pour but d'étendre les locaux de la maison de santé Irène Joliot-Curie existante et d'abriter le projet de living Lab porté par la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération dans le cadre du PITEM Pro Sol. Dans ce sens, la commune a mis à disposition de la communauté d'agglomération 59,77 % de la surface des locaux récemment acquis.

Dans le cadre de l'aménagement de son living Lab, la communauté d'agglomération doit entreprendre des travaux de réaménagement de l'espace mis à disposition par la commune. Simultanément, la commune doit également réaménager les locaux qui seront dédiés à l'extension de la maison de santé.

Ces travaux étant géographiquement imbriqués et afin de les mener à bien, la commune et la communauté d'agglomération ont choisi de les réaliser avec une unicité de maîtrise d'ouvrage, la commune ayant décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux la concernant à la communauté d'agglomération.

L'enveloppe globale des travaux est de l'ordre de 100 000 euros TTC qui sera répartie comme suit : 59,77 % à la communauté d'agglomération et 40,23 % à la ville de Digne-les-Bains.

Je vous propose d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer la convention de mandat dont un exemplaire est annexé au présent rapport.

♦ ♦ ♦

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Oui Madame.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Une observation et une proposition.

Tout simplement, toujours dans les engagements qui étaient les vôtres, c'est vrai que cela faisait bien, la silver économie, le living Lab, qu'en est-il cinq ans après ? C'est toujours au stade de projet, mais quoi qu'il en soit, le living Lab, c'est très joli parce que c'est un anglicisme, ça fait bien, ça fait moderne, ça fait novlangue, mais en l'occurrence, il s'agit simplement d'un appartement témoin, c'est tout, rien d'autre, et cela nous coûte très cher. C'est dans la fameuse maison de santé qui nous a coûté, mais alors, une somme faramineuse et dans laquelle, en plus, on veut augmenter, on fait des extensions, etc. Les emplois, le service rendu à la population, on les cherche encore, concernant les médecins, l'accès aux soins, non. Alors 100 000 euros de plus, allez, zou ! On en rajoute une couche, pourquoi ? Pour un appartement témoin ! On va traiter les problèmes notamment de mobilité, on met l'appartement au premier étage !

Ensuite, ça va être simplement pour tester des nouveaux... enfin, nouveaux, pas tant que cela en l'occurrence, puisqu'il en existe plusieurs, j'ai fait un comparatif et j'ai regardé en France quels étaient les différents living Labs. Là où je les trouve particulièrement intéressants, c'est par exemple avec le CHU de Tours quand c'est attaché à un secteur de recherche, à une activité, et qui fait du gagnant-gagnant puisqu'on y intègre en même temps le centre hospitalier du coin. Je suis surprise, ici on est censé avoir quelqu'un, ou quelques-uns d'ailleurs qui devraient avoir des rapports avec le centre hospitalier, mais dès qu'on pourrait avoir l'opportunité de faire travailler et d'avoir une cohérence médecine de ville, cette fois-ci, commune avec le centre hospitalier, avec du gagnant-gagnant, eh bien on ne fait pas ! Mais par contre, on aura une pièce supplémentaire où l'on se demande bien d'ailleurs ce que l'on va faire.

La proposition était d'essayer de raccrocher les wagons avec le centre hospitalier. Je me suis renseignée, il y a des décideurs du centre hospitalier qui ne sont même pas au courant du living Lab.

Mme LE MAIRE.- Il faut que vous arrêtez, parce que vous êtes dans le mensonge, mais d'une force, c'est une honte ! C'est une honte ! Vous allez finir. Vous allez avoir la suite.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Je peux terminer ? Bien.

L'autre proposition après le centre hospitalier, c'est plutôt de créer un « chatbot ». Alors, qu'est-ce qu'un « chatbot » ? C'est un système qui permet de faire un pré-diagnostic dans le cadre de la télémedecine, de la téléconsultation et de la télé-expertise, c'est-à-dire une solution qui permet justement de pallier les problèmes de désertification médicale et qui prépare la première partie du diagnostic au niveau des médecins. C'est donc une aide supplémentaire et un véritable instrument que l'on pourrait mettre en place, en faisant en

plus travailler des industries françaises, ce qui est un second argument qui me convainc en ce qui me concerne.

Madame Granet va avoir son petit appartement, 100 000 euros supplémentaires, les 840 000 euros pour se garer alors qu'on n'a pas de problème de stationnement, c'est bien, on continue !

Mme LE MAIRE.- Sur ce sujet du living Lab... par quoi vais-je commencer ? Peut-être que je vais vous demander de postuler au poste d'animateur de ce living Lab, puisqu'apparemment vous avez très bien étudié le sujet. Toujours est-il que ce living Lab sera renommé, parce que justement on a bien conscience de l'anglicisme. Et je crois que votre « chat machin truc » aussi c'est de l'anglicisme, il faut donc faire attention quand on critique.

Le projet de living Lab, je le rappelle, puisque cela a été abordé à l'agglomération, mais cela permettra de renseigner les citoyens dignois qui n'étaient pas aux différents conseils d'agglomération où ce sujet a été abordé, c'est un projet qui aujourd'hui est allé rechercher des fonds européens dans le cadre de projets Alcotra et donc des partenariats transfrontaliers ; c'est un sujet qui est porté avec le conseil départemental, avec le centre hospitalier dignois et même avec le groupement hospitalier de territoire ; c'est un sujet qui est porté avec la métropole niçoise, c'est un sujet qui est porté aussi avec le centre hospitalier universitaire niçois, avec le centre d'innovation et d'usage en santé de la métropole niçoise. Il y aura, certes, un appartement témoin connecté, lieu de formation pour que les entreprises exposent les fameux outils connectés pour les installer dans les logements de demain, que ce soit ceux des seniors mais aussi ceux qui seront plus jeunes, pour aussi former les aidants à domicile et les faire monter en puissance et avoir plus d'élan à domicile pour intervenir dans les domiciles de nos seniors.

Il s'agit aussi d'organiser la coordination du parcours de soins entre la ville et l'hôpital pour éviter des hospitalisations qui ne sont pas nécessaires ; permettre que les hospitalisations soient courtes, efficaces, et donc favoriser aussi la durée moyenne de séjour de nos centres hospitaliers. C'est aussi actuellement un projet de téléconsultation pour dépister la maladie d'Alzheimer. Je ne vais pas m'étendre. C'est aussi l'articulation avec Diniapolis où la « Fabrique à entreprendre » va venir s'impacter sur le living Lab pour être plus sur un volet entrepreneurial. C'est toutes ces choses-là.

Je comprends que cela vous donne de l'urticaire, mais ce que l'on fait vous donne aussi de l'eczéma. Maintenant ça va, je vais vous demander de passer au vote.

Y a-t-il des voix contre ? Allez-y, votez contre s'il vous plaît. Si, si, votez contre !

Mme BAUDOU-MAUREL.- On s'abstient.

Mme LE MAIRE.- Mais non, il faut voter contre !

Monsieur Thonnatte s'abstient, et donc M. De Valckenaere aussi. Non ? Vous êtes deux à voter contre ?

M. THONNATTE.- Excusez-moi, Madame Granet, un petit mot. Je vais vous dire pourquoi je vote contre. Je vote contre parce que la convention est entre la commune de Digne-les-Bains et la communauté d'agglomération. En fait, vous vous conventionnez toute seule, puisque vous êtes à la fois maire et présidente. C'est cela qui me dérange.

Mme LE MAIRE.- Je vous signale que, dans ces cas-là, ce n'est pas moi qui signe.

M. THONNATTE.- Tout à l'heure, vous nous avez bien expliqué que suivant la casquette que vous portiez, vous étiez libre et que c'était votre droit de changer d'avis. Nous, on est en droit de se poser la question : est-ce que parfois, quand vous portez la casquette de Digne, vous défendez bien la ville de Digne ? Et l'inverse également, puisqu'il peut y avoir des conflits d'intérêts. Le fait que vous conventionniez vous-même, vous êtes toute seule à signer cette convention, moi cela me dérange, c'est pour cela que je vote contre.

Mme LE MAIRE.- Mais Monsieur, cela passe en conseil municipal comme en conseil d'agglomération.

Il faut bien que vous vous justifiiez comme vous pouvez. C'est très triste.

Il faut remettre aux voix parce que cela n'a pas été noté correctement.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Je vote contre.

Mme LE MAIRE.- Vous aussi vous changez d'avis.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Ce qu'a dit Lionel Thonnatte m'a convaincue.

LA DELIBERATION N° 5, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ : 3 VOIX
CONTRE (MME BAUDOU-MAUREL, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

□□□□

6. CONVENTION PROVENCE ALPES AGGLOMERATION-VILLE DE DIGNE-LES-BAINS POUR LA VENTE D'UN « PASS CULTURE »

M. VILLARON.- On va adoucir un petit peu la séance avec la culture.

Rapport :

La ville de Digne-les-Bains et la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération sont convenues, afin d'offrir une offre culturelle aux touristes dans le cadre de la nouvelle stratégie touristique, de proposer un « Pass culture » donnant accès sur une période de trois semaines à la visite libre des sites suivants : musée promenade - musée Gassendi - crypte archéologique - maison Alexandra David-Néel - Cairn.

Ces Pass seront vendus dans les quatre sites payants. Certains sites étant communaux, le musée promenade étant communautaire, il convient de signer une convention entre les deux collectivités prévoyant les modalités d'encaissement et de reversement de la quote-part revenant à la collectivité qui n'est pas à l'origine de la vente.

Je vous propose :

- d'approuver la convention ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

♦ ♦ ♦

Mme LE MAIRE.- Le « Pass culture » engendre-t-il des questions et des remarques ? Oui Madame.

Mme BAUDOU-MAUREL.- En ce qui concerne la culture, par exemple la maison Alexandra David-Néel, le musée Gassendi, je pense qu'aucun vote favorable de notre part ne manque à l'escarcelle.

Ceci étant, sur le principe d'un « Pass culture », très bien, sauf que vous venez d'évoquer notamment le paiement de la réserve géologique et, vous le savez, nous avons été les seuls à nous opposer à ce que cette réserve géologique soit payante pour les Dignois. De ce fait, par cette prise de position constante de notre part, ce sera une abstention.

Au fait, Madame, pour la convention, la remarque de mon collègue que j'écoute avec beaucoup d'attention parce qu'il dit des choses très intelligentes, il y a deux signatures qui figurent alors que, pourtant, c'est entre la communauté d'agglomération et la commune. Vous pouvez nous expliquer pourquoi dans la précédente c'était vous et vous, et dans celle-ci, c'est vous et M. Patrick Martellini, notamment responsable des finances de la communauté d'agglomération ?

Mme LE MAIRE.- Je vous signale que dans la précédente, il est noté « pour la communauté d'agglomération » et « pour la commune de Digne-les-Bains », pour l'instant ne sont pas mentionnés les signataires, et que c'est toujours, dans ces cas-là, deux signataires différents de la ville et de l'agglomération, puisqu'il y a des délégations de signature.

Je donne la parole à Bernard Teyssier.

M. TEYSSIER.- Je n'ai pas très bien compris ce que vous avez dit, Madame Baudou-Maurel. Vous avez parlé de la réserve géologique ; or, la réserve géologique ne nous concerne absolument pas puisqu'elle est gérée par le département. Je ne vois pas ce que vous avez voulu dire.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Je peux vous expliquer si cela vous intéresse, je vous réponds.

M. TEYSSIER.- Je n'ai pas bien compris.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Tout le monde sait de quoi il s'agit quand on parle de réserve géologique. Il s'agit bien du parc Saint-Benoît, si vous voulez qu'on le redéfinisse et qualifie, mais quand vous parlez aux Dignois, quand on parle de la réserve géologique et des lieux qui étaient libres à la balade et libres d'accès, j'ai toujours dit avec le groupe et les membres de mon groupe que c'était les Dignois qui avaient payé, puisque c'était bel et bien la ville de Digne qui en avait la responsabilité pendant toutes ces années, et

notamment les frais de fonctionnement, et ce n'est pas parce que les choses ont changé, vous le savez, Monsieur Teyssier, nous trouvons tout à fait anormal, et c'est aussi dans le bilan, que vous avez rendu payant aux Dignois ce qu'ils avaient déjà payé et ce qui était gratuit d'accès pour eux avant.

M. TEYSSIER.- Si vous le voulez bien, on en reparlera en conseil d'agglomération. Je vous répète que le musée promenade n'est pas la réserve géologique. Entendez-le bien, parce que c'est une contrevérité qu'il fallait rectifier aujourd'hui. C'est tout ce que je voulais dire.

Mme LE MAIRE.- Je mets aux voix ce « Pass culture ».

LA DELIBERATION N° 6, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ MOINS
3 ABSTENTIONS (MME BAUDOUIN-MAUREL, M. DE VALCKENAERE,
M. THONNATTE)

□□□□

7. SUBVENTIONS 2019 A L'AMICALE SPORTIVE ET CULTURELLE DU PERSONNEL COMMUNAL ET INTERGENERATIONNELLE (ASCPCI) ET A L'ASSOCIATION DES AMIS DIGNOIS DES ANIMAUX

M. Bruno VILLARON rapporte :

Le versement d'une subvention par la commune doit répondre à un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les Dignois. La commune de Digne-les-Bains, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

Dans ce cadre, suite à l'examen de leurs dossiers de demande de subvention pour l'année 2019 et suite à l'avis favorable de la commission « Vie associative », il vous est proposé :

- d'octroyer une subvention de fonctionnement de 27 000 € à l'amicale sportive et culturelle du personnel communal et intergénérationnelle (ASCPCI) ;
- d'octroyer une subvention de fonctionnement de 52 934 € à l'association des amis dignois des animaux (ADA) ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat jointes en annexe ainsi que tout document afférent au suivi et à l'exécution de celles-ci ;

- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019.

◆◆◆

M. VILLARON.- Pour la première partie, il s'agit d'une délibération classique puisqu'elle concerne la subvention que nous versons à l'amicale du personnel communal qui était précédemment l'amicale du personnel communal et intercommunal. La partie intercommunale a créé une amicale propre. Il y a continuité avec les exercices précédents, avec un montant de subvention du même niveau que les années précédentes.

En complément de cela, il est proposé d'octroyer une subvention de fonctionnement de 52 934 euros à l'association des amis dignois des animaux (ADA) qui gère le chenil ; elle le gèrait précédemment pour le compte de l'agglomération et elle le gère maintenant pour le compte de la ville de Digne, sachant que cette subvention est à l'identique des subventions précédentes que la communauté d'agglomération versait à l'ADA et que cela fera l'objet de l'appréciation par la CLECT du montant de compensation.

Mme LE MAIRE.- Merci, Bruno. Y a-t-il des interventions ? Oui Madame.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Tout simplement, tout ce qui pourra être fait pour les aider, parce qu'il y a un travail monumental et beaucoup de bénévolat à l'intérieur, aura notre soutien.

Mme LE MAIRE.- D'autres intervention ?

Mme PRIMITERRA.- Je voterai contre, parce qu'il y a effet rétroactif.

LA DELIBERATION N° 7, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A LA MAJORITE : 1 VOIX CONTRE (MME PRIMITERRA)
--

Mme LE MAIRE.- C'est adopté à l'unanimité moins une voix contre, sans hypocrisie de la part de nous tous.

□□□□

8. CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

M. Bruno VILLARON rapporte :

La collectivité se trouve confrontée, à chaque période estivale, à un surcroît d'activités lié à la saisonnalité et à l'animation touristique.

Afin d'assurer la continuité de service et de renforcer les équipes, durant cette période, la ville de Digne-les-Bains recrute chaque été sur des emplois non permanents, des agents saisonniers non titulaires, parmi les jeunes

lycéens et étudiants majeurs dont la résidence principale est située à Digne-les-Bains, et pour quelques contrats ponctuels, des demandeurs d'emploi.

L'article 3, alinéas 1 et 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale, autorise ce type de recrutement en limitant leur durée dans le temps.

Conformément à l'article 34 de la même loi, ces emplois saisonniers doivent être créés par délibération du conseil municipal il est proposé de créer soixante postes pour faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activités.

Les agents saisonniers seront répartis dans les différents services nécessitant un renfort, sur la période d'avril à octobre et principalement pour les mois de juillet et août.

Il s'agira essentiellement d'emplois techniques (espaces verts, voirie, fêtes, entretien plan d'eau...) ou d'animation (vacances jeunes) à temps complet ou incomplet.

Le personnel sera rémunéré sur la base du SMIC, hormis pour les agents titulaires d'un diplôme spécifique nécessaire à l'accomplissement de leur activité (BAFA, BAFD, etc.) recrutés pour le fonctionnement du dispositif « vacances jeunes ».

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

Ceci étant exposé il vous est demandé :

- de vous prononcer favorablement sur la création de 60 emplois saisonniers ;
- d'autoriser madame le maire, à signer les contrats de travail correspondants ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

♦ ♦ ♦

M. VILLARON.- Il s'agit d'une délibération traditionnelle à cette période de l'année, avec la création des emplois saisonniers, sachant que ces emplois sont réservés à des jeunes Dignois, principalement des étudiants, et nous privilégions les étudiants qui ont à faire des études dans des lieux différents de Digne. Il vous est proposé la création de soixante postes pour faire face à cet accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

[Pas de question]

Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 8, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

□□□□

9. FONCTIONNEMENT DU PLAN D'EAU, RECRUTEMENT DE SURVEILLANTS DE BAIGNADE

M. Bruno VILLARON rapporte :

Le plan d'eau de Digne-les-Bains est considéré comme un lieu de baignade aménagé et nécessite par conséquent la mise en œuvre de moyens de surveillance afin d'assurer la sécurité du public.

Ainsi, cette baignade aménagée doit être surveillée par du personnel qualifié, placé sous l'autorité du maire et titulaire :

- soit d'un diplôme de maître-nageur sauveteur (MNS) en cours de validité
- soit d'un brevet d'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN) en cours de validité
- soit d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) en cours de validité
- soit du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) option activités aquatiques en cours de validité

En vertu des dispositions de la loi 84-53 article 3-2, le fonctionnement du plan d'eau nécessite le recrutement de cinq personnes qualifiées par mois. La surveillance du plan d'eau est assurée du mois de juin au mois de septembre (dates précisées chaque année), sept jours sur sept et de 11 heures à 19 heures.

Deux niveaux de rémunération sont proposés :

- les personnes titulaires du BEESAN ou BPJEPS seront rémunérées en fonction de la grille indiciaire du grade des éducateurs des APS, à l'indice correspondant à l'échelon 9 ;
- les personnes titulaires du BNSSA seront rémunérées en fonction de la grille indiciaire du grade de la grille des éducateurs des APS, à l'indice correspondant à l'échelon 6.

En cas de travail dominical ou lors de jours fériés, les agents percevront les majorations prévues.

Les intéressés pourront prétendre aux heures supplémentaires.

La collectivité prendra à sa charge les frais de souscription de l'assurance nécessaire (responsabilité civile professionnelle) pour la couverture des surveillants de baignade.

Si d'aventure les besoins en recrutement nous contraignaient à recruter du personnel hors département, la ville de Digne-les-Bains pourrait, éventuellement, mettre à disposition de celui-ci un logement.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de chaque année.

Ceci étant exposé, il vous est demandé :

- d'approuver le recrutement de cinq agents saisonniers par mois ;
- de dire que les agents devront être titulaires des diplômes cités en exposé ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer les contrats de travail correspondants.

LA DELIBERATION N° 9, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

10. MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE (ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE) : PAA :VILLE DE DIGNE-LES-BAINS

M. Bruno VILLARON rapporte :

La ville de Digne-les-Bains s'est engagée dans la réhabilitation et la restructuration du site de la villa Samten Dzong qui abrite le musée Alexandra David-Néel.

Afin d'enrichir la présentation des collections qui seront présentées au public, la communauté d'agglomération Provence Alpes met à la disposition de la ville de Digne-les-Bains un agent qualifié dans la gestion des fonds patrimoniaux relevant de la filière des assistants du patrimoine.

Dans ce cadre, cet agent qualifié viendra renforcer le personnel municipal et se verra confier les missions d'inventaire de la bibliothèque privée de l'écrivain Alexandra David-Néel (manuscrits, ouvrages, objets mobiliers...).

Afin de mettre en œuvre cette mission qui se déroulera sur dix journées annuelles pour l'année 2019 et éventuellement renouvelable sur l'année 2020, il est proposé la mise à disposition d'un agent titulaire de catégorie B (assistant de conservation principal 1^{re} classe) à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le coût de cet agent fera l'objet d'un remboursement de la part de la ville de Digne-les-Bains à hauteur de dix jours sur un an ce qui représente, sur une base annuelle, un montant estimé à 1 465 € chargé.

Collectivité d'origine	Collectivité bénéficiaire	Cadre d'emploi	Quotité	Durée
PAA	ville de Digne-les-Bains	assistant de conservation principal 1 ^{re} classe	10 jours par an	1 an (éventuellement renouvelable une fois)

Une convention a été établie entre la communauté d'agglomération et la ville de Digne-les-Bains (en annexe).

Ceci étant exposé, il vous est demandé de vous prononcer sur cette mise à disposition ; d'autoriser le remboursement des coûts inhérents ; d'autoriser madame le maire à signer la convention et tous les actes y afférents.

♦ ♦ ♦

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

Mme PRIMITERRA.- Je voterai contre, puisque de nouveau l'acte est illégal avec un effet rétroactif.

Mme LE MAIRE.- Très bien. Je mets aux voix.

LA DELIBERATION N° 10, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :
1 VOIX CONTRE (MME PRIMITERRA)

□ □ □ □

11. CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT PUBLIC CONTRACTUEL DE CATEGORIE A

M. Bruno VILLARON rapporte :

La collectivité, suite à la vacance du poste de chef du pôle bâtiments a entamé une procédure de recrutement d'un fonctionnaire de catégorie A pour pourvoir à cette vacance. En cas d'infructuosité de notre recherche où le poste ne pourrait être attribué à un agent issu de la fonction publique, il convient d'anticiper afin de le pourvoir par un agent public contractuel de catégorie A et par là même de prévoir la création d'un poste d'agent public non titulaire.

En effet, la réglementation prévoit que si un emploi de cadre A ne peut être pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui *« autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi »*.

La nature et la technicité des fonctions du chef bâtiments qui participera à la définition des orientations stratégiques de la commune ainsi qu'à la coordination et l'animation des activités du pôle bâtiments dans ses différents services, notamment la conception, la réalisation et le suivi des travaux de construction, rénovation et aménagements concernant le patrimoine bâti de la collectivité, et l'éventuelle impossibilité de recruter un fonctionnaire, pourraient justifier le cas échéant le recours à un agent contractuel.

Le niveau de recrutement doit correspondre à un agent issu d'une école d'ingénieur ou possédant un diplôme de troisième cycle (équivalent à un niveau de catégorie A) dans le domaine de compétence.

Le niveau de rémunération sera basé sur la grille du grade des ingénieurs territoriaux avec un régime indemnitaire lié aux responsabilités, conforme au règlement intérieur du régime indemnitaire municipal.

La durée de l'engagement selon les dispositions de la réglementation ne peut dépasser une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil municipal d'avoir la possibilité :

- en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire, de créer un poste d'agent contractuel de catégorie A pour occuper les missions de chef de

pôle bâtiments rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade des ingénieurs territoriaux à raison de 35 heures hebdomadaires ;

- en conséquence, de rectifier le cas échéant le tableau des effectifs.

♦ ♦ ♦

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Oui Madame.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Une question : pouvez-vous nous expliquer comment fonctionne ce service au niveau des services techniques municipaux ? Combien de personnes, qui fait quoi... ?

M. VILLARON.- Il y a trois pôles au sein de la direction technique : un pôle voirie, un pôle bâtiments et un pôle à caractère administratif et comptable. Chacun des responsables de pôle couvre un certain nombre de collaborateurs. Pour le bâtiment, il y a une trentaine de collaborateurs qui sont rattachés à ce pôle. À l'intérieur, il y a une partie régie, c'est-à-dire des travaux qui sont faits en interne par les collaborateurs spécialisés dans certains métiers, et puis il y a un pôle travaux neufs pour les besoins nouveaux.

Que voulez-vous savoir d'autre, Madame ?

Mme BAUDOU-MAUREL.- Quels sont les corps de métier ? J'ai vu qu'il y avait des acquisitions de matériels, par exemple de plomberie. Quand vous parlez de travaux qui sont faits en interne, c'est très intéressant en ce qui nous concerne, bien évidemment.

M. VILLARON.- Le poste de responsable du pôle bâtiments était pourvu et, malheureusement, il est vacant depuis le décès du collaborateur qui occupait ce poste ; il est appelé à être remplacé.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Merci.

M. BARBERO.- Pourquoi faut-il un agent de catégorie A, un ingénieur, dans ce poste ? Il aura des études à produire ou simplement à manager du personnel ? Dans le cas contraire, un catégorie B suffirait.

M. VILLARON.- Nous pensons qu'il nous faut un agent de catégorie A, parce qu'en effet dans l'organigramme il y a des catégories B, il y a des catégories C, du management, de l'expertise bâtiminaire, il y a beaucoup de sujets qui appellent une qualification de niveau A.

Mme PRIMITERRA.- Techniquement, je ne comprends pas bien la nécessité de la délibération, sauf si l'on crée un poste d'ingénieur supplémentaire aux services techniques. Pour moi, le poste d'ingénieur existe et il est pourvu soit par un fonctionnaire titulaire ou par un contractuel. Je ne comprends pas l'option qui est prise de faire une délibération pour créer un poste d'agent contractuel. Si tu peux m'éclairer, je t'en remercie.

M. VILLARON.- Aujourd'hui, dans l'organigramme, il n'y a pas de poste disponible parce que le poste vacant n'était pas occupé par une personne de catégorie A.

Mme PRIMITERRA.- D'accord. On crée donc un poste supplémentaire d'ingénieur territorial.

M. VILLARON.- Pour remplacer cette vacance, mais à caractère contractuel.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Cela change ce que vous avez dit, Monsieur Villaron. C'est la création d'un poste contractuel.

M. VILLARON.- Qui viendra en lieu et place d'une personne sortante.

Mme BAUDOU-MAUREL.- C'est la création d'un poste de d'un cadre avec le salaire qui vient avec et donc aussi la gestion.

Mme LE MAIRE.- Un autre poste est supprimé.

LA DELIBERATION N° 11, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ MOINS
6 ABSTENTIONS (MME BAUDOU-MAUREL, M. DE VALCKENAERE,
M. THONNATTE, M. BARBERO, M. BALANDRIS, MME BEC-ALBANESE)

□□□□

**12. CAMPAGNE DE SOUTIEN FINANCIER A DES INTERVENTIONS DE
RAVALEMENT DES FAÇADES - SECTEUR « CENTRE-VILLE/CENTRE
ANCIEN » : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

M. Michel BLANC rapporte :

Par délibération n° 12 du 8 octobre 2015, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains a approuvé le principe de la reconduction, jusqu'au 31 décembre 2018, de la campagne d'aides financières aux ravalements des façades d'immeubles sis en centre ancien et en centre-ville.

Cette campagne est financée dans le cadre du Contrat régional d'équilibre territorial (CRET).

Dans ce contexte, le syndic bénévole de la copropriété de l'immeuble situé n° 16 rue de la Grande Fontaine (AK 248) a déposé avant le 31 décembre 2018 un dossier de demande de subvention auprès de la ville et réalisé des travaux de ravalement sur la façade dudit immeuble.

Après vérification de la visibilité de la façade concernée depuis l'espace public et de la conformité des travaux par rapport au dossier déposé auprès de la ville et par application des règles de financement édictées dans le règlement de l'opération, la ville a la possibilité d'octroyer la subvention suivante :

Adresse de la façade concernée	Subvention à engager
Immeuble n° 16 rue de la Grande Fontaine (AK 248) Copropriété Syndic bénévole : M. Hassen SABRI Titulaire du compte : copropriété 16 rue de la Grande Fontaine (sur Crédit Agricole)	1 façade : 2 864 € (représentant 30 % d'une dépense subventionnable de 9 547 € TTC)

Ceci exposé, je vous propose :

- d'autoriser madame le maire à procéder au versement de cette subvention ;
- d'autoriser madame le maire à solliciter auprès de la Région le versement de la subvention allouée au titre du CRET ;
- d'autoriser madame le maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget.

♦♦♦

M. BLANC.- La photo de ce qui a été réalisé est à votre disposition, on peut la faire circuler si vous le souhaitez.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention]*

LA DELIBERATION N° 12, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

□□□□

13. OPERATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN - SECTEUR « CENTRE-VILLE/CENTRE ANCIEN » : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

M. Michel BLANC rapporte :

Par délibération n° 2 du 1^{er} avril 2010, le conseil municipal a approuvé le principe de mettre en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain dans le secteur centre-ville/centre ancien.

Ainsi, la convention d'OPAH RU, qui a été signée en septembre 2010, engageait, pour une durée de cinq ans, la ville, l'ANAH et le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur à participer financièrement à la réhabilitation du parc immobilier privé.

Dans ce contexte, la commission d'attribution des subventions, réunie le 30 septembre 2015, a validé le principe de subventionner l'opération suivante (concernant un dossier déposé et instruit avant le 20 septembre 2015) :

ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX HT (DEPENSE SUBVENTIONNABLE)	MONTANT ACCORDE PAR LA VILLE	MONTANT ACCORDE PAR LE CONSEIL REGIONAL
Immeuble n° 16 Rue de la Grande Fontaine (AK 248) Copropriété Syndic bénévole : M. Hassen SABRI Compte Copropriété N° 16 Rue de la Grande Fontaine (sur Crédit Agricole)	Travaux lourds sur les parties communes dans le cadre d'un arrêté de péril ordinaire	27 492 €	1 650 €	-

Les travaux sont, à présent, achevés ; ils sont conformes à ceux mentionnés dans le dossier de demande de subvention déposé.

La ville peut donc procéder au versement de la subvention allouée par la ville (la Région ne finançant pas les travaux sur parties communes).

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution de la subvention réservée au titre de l'OPAH RU centre ancien/centre-ville, conformément aux modalités définies dans le cadre de ce dispositif et mentionnées dans le relevé de décisions de la commission d'attribution des subventions qui s'est tenue le 30 septembre 2015 ;
- d'autoriser madame le maire à effectuer le versement de ladite aide financière - subvention ville - à la copropriété bénéficiaire ayant réalisé les travaux ;
- d'autoriser madame le maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Merci, Michel. Y a-t-il des interventions ?

Mme BAUDOU-MAUREL.- Une question par curiosité. Je suis surprise du montant, mais ce n'est pas le montant total des travaux puisque c'est le montant subventionnable. Est-il indiscret de vous le demander, puisque ce sont des travaux lourds quand même, il y avait un arrêté de péril.

M. BLANC.- Ce sont des travaux qui ont été réalisés dans les parties communes, dans le cadre d'un arrêté de péril ordinaire. Ce sont des travaux lourds qui ont été réalisés. Je n'ai pas le montant total.

Mme BAUDOU-MAUREL.- C'était de la curiosité, ce n'est pas grave. Merci, Monsieur Blanc.

LA DELIBERATION N° 13, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

□□□□

14. 34-36 RUE DE L'HUBAC : CESSIION D'UN ENSEMBLE D'IMMEUBLES MIXTES

M. Michel BLANC rapporte :

La commune de Digne-les-Bains est propriétaire d'un ensemble d'immeubles mixtes sis 34-36 rue de l'Hubac et 2 rue Pardessus, comprenant les terrains et immeubles suivants :

Section	Parcelle	Adresse	Superficie au sol	Désignation
AK	206	34 rue de l'Hubac	40 m ²	Bâti
AK	207	36 rue de l'Hubac	34 m ²	Bâti
AK	1060	2 rue Pardessus	48 m ²	Bâti

Le 10 octobre 2017, la valeur du terrain a été estimé par le service France Domaine à 36 555 € avec une marge de négociation applicable de +/-10 %.

En novembre 2017, la commune a procédé à une publicité de mise en vente de cet ensemble immobilier au mieux disant qui fixait une mise à prix à 35 000 €.

À cet effet, trois soumissions ont été déposées à l'issue du délai de mise en vente, à savoir :

Offre n° 1 M. Olivier Gruet 10 000 € et M. François Dol 10 000 €

Offre n° 2 M. Fabian Briès et Mme Charlotte Métais 15 000 €

Offre n° 3 SCI de l'Hubac représentée par M. Marc Fontaine 35 000 €

La proposition d'acquisition faite par la SCI de l'Hubac représentée par M. Marc Fontaine, domiciliée 38 rue de l'Hubac à Digne-les-Bains, a donc été retenue.

Cependant, à la demande de M. Fontaine, un sondage au pied du mur acrotère de la terrasse de l'immeuble 2 rue Pardessus a été réalisé par les services techniques municipaux et a démontré que l'origine de l'infiltration d'eau provenant de la paroi inférieure de l'immeuble 2 rue Pardessus provient du rocher et engendrerait des travaux trop lourds.

En conséquence, M. Fontaine copropriétaire de l'immeuble 34 rue de l'Hubac a renouvelé son offre sur les immeubles 34 et 36 rue de l'Hubac pour un montant de 25 000 €.

Le service de France Domaine a estimé la valeur actualisée de ces deux immeubles avec une marge de négociation applicable de +/- 10 %.

♦♦♦

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Oui Madame.

Mme BAUDOUIN-MAUREL.- Cette rue de l'Hubac, du moins le 34-36 a une longue histoire, cela commence sous l'ancien mandat puisque c'est à ce moment-là que cela avait été acquis, mais le but était quand même de laisser et d'organiser un commerce au rez-de-chaussée et ensuite des appartements. C'était quelque chose qui était tout à fait louable, sans mauvais jeu de mots de ma part.

Ceci étant, je crois que c'était dans les 52 000 euros. Première observation, le monsieur qui fait la proposition et dont vous semblez accéder à la demande est un très fin négociateur ; pour autant, on ne peut pas dire que les Dignois puissent se féliciter de cette moins-value énorme : 52 000 à 25 000 euros, ce n'est quand même pas une affaire.

Ceci étant, je ne puis que le regretter, mais je vais terminer par un petit sourire, parce que décidément c'est quelque chose qui restera dans ma mémoire comme un sourire : le prédécesseur ou la prédécesseuse de Mme Primiterra, qui était adjointe à l'urbanisme à l'époque, avait aussi à un moment donné émis l'idée de le transformer en hôtel éphémère. C'était juste pour le sourire et terminer là-dessus.

Mais bravo quand même au négociateur et tant pis pour nous.

Mme LE MAIRE.- S'il n'y a plus d'intervention, nous allons passer au vote.

LA DELIBERATION N° 14, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ MOINS
3 ABSTENTIONS (MME BAUDOUIN-MAUREL, M. DE VALCKENAERE,
M. THONNATTE)

□□□□

15. 1 RUE LOUISE ESPIE - QUARTIER DES ARCHES : CESSION D'UN IMMEUBLE COMPRENANT TROIS ANCIENS LOGEMENTS DE FONCTION

M. Michel BLANC rapporte :

La commune de Digne-les-Bains est propriétaire d'un bâtiment à usage d'habitation comprenant trois anciens logements de fonction sis 1 rue Louise Espié - quartier des Arches, parcelle cadastrée section AC n° 346 à Digne-les-Bains.

Vu l'avis favorable du 5 octobre 2017 de monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Digne, relatif à la demande de madame le maire pour la désaffectation de ces dits logements de fonction.

Vu l'avis favorable du 12 octobre 2017 de monsieur le préfet des Alpes-de-Haute-Provence pour la désaffectation des logements de fonction sus-indiqués.

Vu la délibération n° 12 du 22 février 2018 approuvée par le conseil municipal pour la désaffectation du bâtiment situé 1 rue Louise Espié et de son déclassement du domaine public communal, en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune.

La valeur établie le 29 décembre 2017 par le service de France Domaine est estimée à 93 600 € par logement et à 92 400 € pour une vente en tant qu'immeuble de rapport, avec une marge de négociation applicable de +/- 10 %.

La publicité de mise en vente de ces biens, prenant fin le 28 septembre 2018, s'est révélée infructueuse.

Par courrier du 11 mars 2019, Mme Patricia Gigot, domiciliée 12 allée des Fontainiers 04000 Digne-les-Bains, sollicite madame le maire pour l'acquisition de l'ensemble du bâtiment au prix de 210 000 €.

Considérant que cet immeuble en vente depuis plusieurs mois rencontre des difficultés à trouver preneur, et bien que le prix de vente se situe en dessous du montant estimé par logement, mais au-dessus de l'estimation en tant qu'immeuble de rapport, c'est une opportunité pour la commune de le vendre.

Étant précisé que les frais de mutation foncière seront à la charge de l'acquéreur.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver la cession d'un bâtiment comprenant trois logements sis 1 rue Louise Espié parcelle cadastrée section AC n° 346 au profit de Mme Patricia Gigot, domiciliée 12 allée des Fontainiers 04000 Digne-les-Bains, pour un montant de 210 000 euros ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer l'acte de mutation foncière et tout document s'y rapportant.

LA DELIBERATION N° 15, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (M. VILLARON NE PREND PAS PART AU VOTE)

□□□□

16. QUARTIER LES AUGIERS - LA TOUR : CESSIION D'UN TERRAIN A BATIR LOT N° 3 (451 m²)

M. Michel BLANC rapporte :

Le conseil municipal, par délibération n° 11 du 7 décembre 2017, s'est prononcé favorablement sur la cession d'un terrain à bâtir lot n° 3, parcelle cadastrée section AY n° 413 d'une superficie de 451 m² au profit de M. Mursel Karademir pour un montant de 40 800 €.

Or, par courrier reçu le 19 septembre 2018, M. Mursel Karademir a fait part à la commune de Digne-les-Bains qu'il ne souhaitait pas donner suite à cette acquisition.

Le 1^{er} mars 2019, M. et Mme Ferhat Baydemir demeurant 8 lotissement Les Couestes 04660 Champtercier, proposent à la commune d'acquérir ce terrain au prix de 40 800 €, dans les mêmes termes et conditions initialement prévus.

La valeur vénale du terrain à bâtir, actualisée, établie le 1^{er} mars 2019 par France Domaine est estimée à 45 100 € avec une marge de négociation applicable de +/- 10%.

Étant précisé qu'une promesse de vente a été signée le 8 mars 2019 et que les frais de mutation foncière seront à la charge de l'acquéreur.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver la cession d'un terrain à bâtir lot n° 3, parcelle cadastrée section AY n° 413 d'une superficie de 451 m² au profit de M. et Mme Ferhat Baydemir demeurant 8 lotissement Les Couestes 04660 Champtercier, pour un montant de 40 800 € ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer l'acte de mutation foncière et tout document s'y rapportant.

♦ ♦ ♦

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme BAUDOU-MAUREL.- Ce sera une abstention, simplement pour le fait d'être mis devant le fait accompli, puisque le compromis de vente est déjà signé, c'est comme si la vente était faite. C'est simplement une question de principe, Monsieur Blanc.

Mme LE MAIRE.- C'est sous réserve de signature.

LA DELIBERATION N° 16, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS
3 ABSTENTIONS (MME BAUDOU-MAUREL, M. DE VALCKENAERE,
M. THONNATTE)

□ □ □ □

17. PRE DU MOURE : CONVENTION AVEC LA SAFER SUR LES PARCELLES AO N° 1211 ET AO N° 1213

M. Michel BLANC rapporte :

La commune de Digne-les-Bains est propriétaire des deux parcelles agricoles suivantes :

lieudit	Section	n°	Surface
PRE DU MOURE	AO	1211	1ha 30a 77ca
PRE DU MOURE	AO	1213	15a 71ca

Ces terrains ont fait l'objet d'une convention de mise à disposition avec la SAFER arrivée à terme le 31 octobre 2018.

Il est donc souhaitable d'accorder un mandat à la SAFER pour la recherche de preneur pour les parcelles AO n° 1211 et AO n° 1213 sises Pré du Moure d'une surface totale de 1ha 46a 48ca, celle-ci recherchera un preneur pour les biens cités, et sollicitera l'accord de la commune avant d'établir le bail rural qui devra être conforme aux dispositions du statut du fermage.

Étant précisé que la date prévisionnel de début du bail à fermage sera le 15 avril 2019, d'une durée de neuf ans et payable à terme échu le 15 avril de chaque année à la commune pour un montant de 220 €.

Il vous est donc proposé :

- de mandater la SAFER pour rechercher un preneur pour les parcelles cadastrées section AO n° 1211 et AO n° 1213 sises Pré du Moure dans les conditions précitées ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat, jointe à la présente délibération.

♦♦♦

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Oui Geneviève.

Mme PRIMITERRA.- Je ne méconnaiss pas le travail remarquable qui est fait par la SAFER, mais là, ils vont avoir dix jours pour trouver un bailleur, ou alors ils l'ont déjà trouvé ?

M. BLANC.- Oui, c'est théorique. C'est prévisionnel.

LA DELIBERATION N° 17, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
--

□□□□

Mme LE MAIRE.- Je vais donner maintenant la parole à Gérard Esmiol pour les attributions de subventions aux associations à caractère social, en précisant d'entrée que Bernard Aymes ne prendra part au vote, puisque son épouse est présidente de l'association Artisans du monde.

18. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

M. Gérard ESMIOL rapporte :

Le versement d'une subvention par la commune doit répondre à un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action de la structure doit avoir un caractère bénéfique pour les Dignois. La commune de Digne-les-Bains, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les structures locales en les aidant dans la réalisation de leur projet et en soutenant leurs actions. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux structures locales.

L'attribution de subvention peut être de deux natures :

- subventions de fonctionnement pour le financement de l'activité générale de la structure ;
- subventions exceptionnelles liées à la réalisation d'actions ponctuelles annuelles.

En cas de subvention supérieure à 5 000 €, la commune formalise sa relation avec la structure dans le cadre d'une convention de partenariat.

La commission vie associative s'est réunie le 7 mars 2019 pour débattre de l'attribution des subventions aux structures à caractère social. La commission a émis les propositions suivantes (étaient présents, seuls, les élus de la majorité) :

NOM DE LA STRUCTURE	Subventions 2018 accordées	Subventions de fonctionnement	Subventions exceptionnelles
CARITATIF			
Association St Benoit Labre	4 000	4 000	
Banque Alimentaire	600	600	
Croix Rouge Française	1 250	1 250	
Restos et Relais du Cœur	2 500	2 500	
Secours Catholique / Caritas France	2 000	2 000	
Secours Populaire Français	4 000	4 000	
Secours Populaire Français/Pause-Café	2 500	2 500	

HANDICAP			
Association Cœur Lavande	600	600	
Association Cœur Lavande /action : Regards sur l'autisme			400
Association des Paralysés de France	500	500	
Bibliothèque Sonore des AHP	115	115	
Chemin d'Espoir	1 250	1 250	
GEM La Colombe Dignoise	800	800	
GEM La Colombe Dignoise/action : transformer un jardin potager en jardin d'exception			200
UNAFAM	Pas de demande	600	
SANTE			
Association Départementale de Protection Civile 04	500	500	
Association des donneurs de sang (ADSB)	450	450	
Association Handident PACA	1 000	1 000	
Ligue contre le cancer	2 000	2 000	
COHESION SOCIALE			
Les Fils d'Ariane	700	500	
Association Socio Culturelle Maisons d'Arrêt 04/05	200	200	
Association A Fleur de Pierre	1 000	1 000	
Association des Conjointes Survivants	200	200	
Association Familiale des Augiers	650	1 100	
Centre d'Information sur le Droit des Femmes et de la Famille (CIDFF)	4 500	4 500	
Les Gavots/convention de financement en cours du 1/06/2018 au 31/05/2019	13 500	13 500	
Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie (JALMALV 04)	850	850	
L'Atelier Partagé	500	500	
Mutuelle d'Entraide	500	500	
Office Nationale des Anciens Combattants (ONAC)	200	200	
UDAF 04- 1heure/1 enfant	Pas de demande	500	
Second Cycle	500	500	

Association des Locataires de la SA H2P du bassin digneois	Pas de demande	300	
SOLIDARITE INTERNATIONALE			
Artisans du Monde	1 000	1 000	
France Palestine Solidarité 04	600	600	
Solidarité envers le Cameroun	600	600	
Solidarités Afrique – Pays Digneois	500	500	
TOTAUX	51 175	51 715	600

Les crédits sont inscrits au budget primitif, code fonctionnel 5-20 article 6574.

Ceci étant exposé, je vous demande :

- d'approuver ces propositions ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

Mme PRIMITERRA.- Une précision. Je ne prendrai pas part au vote puisque je suis membre des conseils d'administration de JALMALV et de Artisans du monde.

Mme LE MAIRE.- D'autres interventions ? Vous voulez intervenir ?

Mme BAUDOUIN-MAUREL.- Oui, sur France Palestine de toute façon, puisqu'il n'y a pas eu modification des statuts. Monsieur Esmiol, je voulais quand même vous dire et vous préciser, quand vous parlez d'extrême-gauche, pardon, d'extrême-droite - c'est vrai qu'on entend plus parler d'extrême-gauche actuellement dans les violences des manifestations qui ont lieu tous les samedis - qu'autour de la table il n'y a pas de gens d'extrême-droite, c'est-à-dire pouvant être qualifiés d'antisémites, homophobes ou quoi que ce soit ; il n'y en a aucun. Ni d'ailleurs dans le Rassemblement national qui n'est pas qualifié ni classé comme tel de la façon la plus officielle, je tiens à le dire, ni au niveau de DLF ni quoi que ce soit. Ceci étant, je ne vais pas vous faire l'affront d'un rafraîchissement de mémoire quant aux millions de morts que l'on doit au communisme, cette belle idéologie.

Ceci étant, quand je parlais de ne pas être antisémite ni homophobe ni quoi que ce soit, quand on voit qu'on a accueilli quand même un ancien membre de l'OLP qui a du sang sur les mains et qu'on lui fait notamment don, au travers des finances de la commune, d'une somme quel que soit son montant, cela me heurte profondément.

Vous êtes peut-être pro-palestinien, anti-israélien, je n'en ai rien à faire. Ce genre de chose, l'argent dans les subventions qui sont données à but social, ne doit pas l'être dans un but politique et, dans les statuts de France Palestine, il y a une visée politique.

M. ESMIOL.- Madame Baudoui-Maurel, je ne suis ni pro-palestinien ni pro-israélien, je suis un partisan de la paix et, toute ma vie, je me battrai pour la paix. La Suède a reconnu l'État de Palestine, l'ancien Premier ministre de François Hollande a tout fait pour qu'on reconnaisse la Palestine, cela ne s'est pas fait. Moi, je suis partisan qu'Israël soit reconnu et qu'il y ait l'État d'Israël, et je suis partisan d'un État palestinien. Je suis dans le camp de la paix, voilà, tout simplement.

Nous sommes dans le bassin de la Méditerranée, nous avons des échanges avec le peuple palestinien dans le cadre de ce que l'on appelle l'huile d'olive, il faut continuer à travailler avec eux, il faut les aider. Je n'espère qu'une chose, c'est que dans les années futures, ils trouvent aussi la liberté et qu'ils aient aussi les terres qui leur appartiennent.

Vous savez, je vais vous faire une confidence ce soir : petit, j'étais enfant de chœur et j'apprenais une chose au catéchisme, c'est qu'il y avait un État palestinien, et on dessinait l'État palestinien. Alors vivement que l'État palestinien soit reconnu par tous, tout simplement.

Mme LE MAIRE.- Nous passons au vote. Oui, pardon, Monsieur Barbero.

M. BARBERO.- C'est un peu gênant de trouver dans ces dons de subventions la solidarité internationale. Si encore c'était des associations qui dépendaient des communes avec lesquelles nous sommes jumelés, mais là, il faut reconnaître que c'est un peu ennuyeux. La Palestine, que l'on soit pour ou contre, ce n'est pas à la ville de Digne-les-Bains de faire de la politique internationale. Merci.

Mme LE MAIRE.- Nous allons passer au vote.

LA DELIBERATION N° 18, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :
3 VOIX CONTRE (MME BAUDOUÏ-MAUREL, M. DE VALCKENAERE,
M. THONNATTE) ET 1 ABSTENTION (MME VOLLAIRE)
M. AYMES ET MME PRIMITERA NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

□□□□

19. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE MANON - FOSSILES DE DIGNE-LES-BAINS

Mme Martine BONNET rapporte :

Considérant que la ville de Digne-les-Bains doit accroître sa notoriété, plusieurs axes de travail ont été développés pour atteindre cet objectif. Il s'agit notamment :

- de porter, auprès de la préfecture de région, des dossiers de demandes d'implantation de plusieurs panneaux de signalisation touristique sur l'autoroute A51, autorisation aujourd'hui accordée ;
- de développer différents supports véhiculant le nom de la ville et ses emblèmes.

Après concertation avec les compagnies consulaires et les professionnels de notre territoire, il a été envisagé la création de plusieurs produits supports.

Dans ce contexte, la commune de Digne-les-Bains et l'entreprise Manon, sise à Peyruis, souhaitent mettre en œuvre la création d'un produit de confiserie mixte en forme de fossiles qui portera le nom de « *Fossiles de Digne-les-Bains* ».

À cette fin, vous trouverez ci-joint la convention de partenariat qui détaille, outre l'objet de la convention, ses objectifs, les engagements de chaque partie, le calendrier prévisionnel et la durée de la convention.

Je vous propose d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les actes y afférents.

♦♦♦

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ? Oui Madame.

Mme BAUDOU-MAUREL.- J'avoue que je suis restée dubitative devant cette délibération, parce que nous avons d'excellents artisans dans la ville de Digne qui sont capables d'ailleurs de faire la même chose, d'autant que nous fournissons non seulement le nom mais aussi les fossiles le cas échéant pour les moules, et qu'il y a de surcroît un de nos artisans qui en a déjà fabriqué, d'ailleurs ils sont visibles, il suffit de se balader sur le boulevard Gassendi, il y en a dans la vitrine. Et là, on est en train de vouloir donner une marque déposée de la ville de Digne à une entreprise, fût-elle superbe, l'entreprise Manon, un des fleurons de notre département d'ailleurs, j'en conviens, mais voilà ce qui me dérange terriblement et voilà pourquoi il y aura un vote contre. Je ne comprends pas que l'on ne privilégie pas, parce qu'il n'y a rien d'extraordinaire, nos artisans et nos commerçants dignois.

Mme BONNET.- Comme il est dit dans le rapport de présentation, l'objectif est de disséminer, de colporter le nom de la ville de Digne et de la faire connaître le plus loin possible. Pour cette destination, il est nécessaire de trouver un professionnel qui ait une capacité à produire qui soit suffisante et ensuite qui soit en capacité de produire dans certaines conditions, notamment conditions de conditionnement de produits mais également d'étiquetage. Les professionnels locaux, consultés sur cette question, ont révélé que ces aspects leur posaient des problèmes.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Et on ne peut pas les aider en tant qu'interco avec Diniapolis et compagnie ? C'est notre cellule, la plate-forme, mais M. Nicolosi connaît parfaitement tous les vecteurs que l'on peut employer, la plate-forme d'initiative, on peut les aider. C'est sûr que ce n'est pas avec le FISAC, qui aurait pu en effet être une aide, que

l'on fera quoi que ce soit, et on ne peut pas attendre non plus la concrétisation de la fameuse opération « Cœur de ville ». J'en reviens au principe de privilégier nos artisans et, s'ils n'ont pas la capacité, faire en sorte de les y aider, mais de ne pas donner cela à l'extérieur.

Mme BONNET.- Nos artisans, Madame, ont été consultés. La diffusion du projet a été faite par la chambre de commerce, la chambre des métiers, l'ensemble des compagnies consulaires ont été consultées et se sont mobilisées sur ce projet. Les professionnels intéressés sont revenus pour avoir des renseignements complémentaires et, à l'issue de cette consultation, les choses se sont révélées être ce que je vous ai dit précédemment.

Mme BAUDOU-MAUREL.- J'apprécierais qu'on les y intègre quand même, d'autant qu'il est précisé que l'entreprise Manon se réservait le droit d'arrêter le projet après la pré-étude.

Mme BONNET.- Même lorsque l'on a la volonté, Madame, de privilégier les commerçants dignois, on ne peut pas se substituer à eux lorsqu'il s'agit de prendre une décision. Là, ils ont été consultés.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Je ne m'exprime peut-être pas très clairement. C'est à nous de les aider, de pouvoir agencer cela.

Mme BONNET.- J'entends.

Mme BAUDOU-MAUREL.- C'est là où je voulais en venir. Nous avons dans la vitrine de notre artisan, boulevard Gassendi, des fossiles en chocolat aussi qui ne porteront pas le label de Digne-les-Bains.

Mme BONNET.- Monsieur Armand m'a répondu qu'en effet il fabriquait déjà des fossiles en chocolat et qu'il avait un agrément, qu'il avait une reconnaissance du Géoparc. Ses produits sont donc quand même promus localement.

Mme LE MAIRE.- Philip, tu voulais intervenir.

M. NICOLASI.- Juste dire, et Martine a répondu en partie, que l'on n'a jamais interdit à d'autres artisans de le faire. C'est bien volontaire qu'on va aider M. Armand à développer ce type de gamme, ce n'est pas un souci. Ou « la Boîte à biscuits », ou d'autres. La problématique, et en effet moi aussi je me rapprochais de ce que vous disiez, c'est assez problématique peut-être de privilégier une entreprise qui n'est pas dignoise intra muros, mais à l'inverse, il y a peu d'entreprises qui sont en capacité de vendre à l'export ou dans tout le sud de la France, donc de promouvoir un territoire, et cela ne s'apprend pas en six mois ou un an, je suis assez bien placé pour le savoir.

C'est un métier à part entière et les entreprises comme Manon peuvent développer la gamme relativement vite, alors que oui, on peut aider un artisan à se développer à l'export, mais dans l'alimentaire, je vous souhaite bien du plaisir, c'est des années et des années de travail. Il faut savoir si l'on travaille sur du court terme ou sur du très long terme.

Mme BONNET.- Depuis des années, nous nous privons de promouvoir la ville de Digne pour ces raisons-là et c'est un petit peu dommage. J'espère que les artisans locaux se rendront compte des possibilités qui leur sont offertes et qu'ils travailleront à développer ce type de produits. En espérant que cela serve d'entraînement en quelque sorte.

Mme LE MAIRE.- Très bien, je vous remercie. Oui, Nadine, tu voulais intervenir.

Mme VOLLAIRE.- Juste une petite question de gourmande : qu'est-ce qu'une confiserie mixte ?

Mme BONNET.- Une confiserie mixte, c'est une confiserie qui contient plusieurs types de produits, par exemple du caramel, de la nougatine, mais c'est mélangé : caramel et nougatine.

Mme LE MAIRE.- Oui, Geneviève.

Mme PRIMITERRA.- Je voterai contre cette délibération parce que déjà je pense qu'il faudrait qu'il y ait une mise en concurrence dont on nous dit qu'elle a eu lieu, mais je ne sais pas sous quelle forme, ni comment et auprès de combien d'artisans confiseurs.

Ensuite, on est pour moi sur une activité économique que l'on souhaite développer et je rappelle que la compétence économique a été transférée à la communauté d'agglomération, de même que la compétence tourisme. En plus, je ne vois pas bien ce que vient faire dans le début de la délibération le fait qu'on ait été autorisé à mettre des panneaux au bord de l'autoroute A51, tout cela pour créer de la confiserie. Panneaux dont je voudrais bien savoir combien on en aura et combien cela coûtera à la ville. Puisqu'on a mis le sujet sur la table, allons jusqu'au bout.

Mais je voterai contre cette délibération.

Mme BONNET.- Pour répondre sur les panneaux, le nombre de panneaux et le nombre de thèmes ont été validés au niveau de la préfecture de région, nous sommes en négociation avec Escota pour l'implantation ; il devrait y en avoir six.

En ce qui concerne la première partie développement économique, il est dit clairement...

Mme PRIMITERRA.- Il y en a six, combien nous coûte un panneau ?

Mme BONNET.- Les études sont en cours, on a l'autorisation et on n'est pas allé jusqu'au bout du chiffrage ; dès qu'on aura cela, on vous en fera part.

Mme PRIMITERRA.- Il ne faut donc pas l'écrire dans une délibération.

Mme BONNET.- Il est écrit qu'on a les autorisations de la préfecture de région pour implanter des panneaux.

Mme PRIMITERRA.- Quel est le rapport avec les fossiles chocolat-caramel ?

Mme BONNET.- En ce qui concerne les objectifs, c'est dans la délibération. La délibération, ce n'est pas du développement économique, on est bien sûr de la communication et de la communication qui concerne la promotion de la ville de Digne. L'ensemble de la délibération porte là-dessus.

Mme PRIMITERRA.- On favorise une entreprise.

Mme LE MAIRE.- Les panneaux, c'est 15 000 euros le panneau, en fonction des collectivités qui interviendront. Il n'y a pas que la ville de Digne-les-Bains, il y a l'Unesco Géoparc, etc. C'est un travail qui est porté avec le département aussi.

Quant au sujet, c'est un sujet promotionnel.

Nous allons passer au vote.

LA DELIBERATION N° 19, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :
4 VOIX CONTRE (MME BAUDOU-MAUREL, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE,
MME PRIMITERRA)

□□□□

20. CLASSE DE DECOUVERTE 2019 - MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE

M. Michel EYRAUD rapporte :

Chaque année, de nombreux enfants des écoles primaires de la ville partent en classes de découverte (classes de neige, classes vertes, classes rousses, découverte du milieu naturel, classes de mer...).

Ces séjours éducatifs sont organisés par le personnel enseignant et entrent dans le cadre des projets d'écoles.

Depuis de nombreuses années et afin de diminuer la participation financière des familles, la ville de Digne-les-Bains octroie une subvention par enfant et par jour.

Il vous est proposé de fixer le montant de la participation de la ville pour l'année 2019 à 25 euros par enfant et par jour.

La ville participera donc au cofinancement de trois journées, réparties sur deux classes (soit 46 élèves) et de quatre journées, réparties sur deux classes (soit 46 élèves) qui ont sollicité une aide financière.

Le crédit nécessaire sera prélevé sur le code fonctionnel 255 du budget primitif 2019.

LA DELIBERATION N° 20, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

□□□□

21. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES MUNICIPALES

M. Michel EYRAUD rapporte :

Conformément aux objectifs définis dans le projet éducatif global de la collectivité, la ville de Digne-les-Bains organise, depuis de nombreuses années, des animations périscolaires durant la pause méridienne et le soir après la classe. Volontairement inscrit en complémentarité des temps scolaire et familial, ce temps de loisirs éducatifs vise à favoriser la détente et l'épanouissement de l'enfant. C'est dans ce cadre qu'a été initié, lors de la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs, un projet culturel et artistique à destination des enfants âgés de 6 à 10 ans.

Bien que nombre des animations proposées sur les temps périscolaires aient pris fin avec le retour de la semaine scolaire à quatre jours, la collectivité souhaite continuer à développer le goût pour la pratique artistique chez les enfants des écoles de la ville en leur permettant d'explorer différents outils et techniques encadrés par un animateur professionnel.

Ces ateliers seront assurés par un animateur plasticien de la ville, en complémentarité des interventions qu'il conduit pendant le temps scolaire. Au-delà de l'apport culturel qui sera apporté aux enfants, cela permettra de favoriser les liens entre les projets scolaires et périscolaires.

Soucieuse de mieux répondre aux besoins des familles et aux spécificités des territoires la CAF des Alpes-de-Haute-Provence a lancé en début d'année un appel à projets « enfance jeunesse 2019 », destiné notamment aux accueils collectifs éducatifs de mineurs. Un des axes de cet appel à projet étant le développement des projets culturels et artistiques, la ville peut prétendre à un cofinancement à hauteur de 80 % maximum du coût de l'action.

Le plan de financement proposé est le suivant :

	Montant HT	Participation
CAF	7 826,40 €	80 %
Autofinancement	1 956,60 €	20 %
Total	9 783,00 €	100 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès des services de la caisse d'allocations familiales des Alpes-de-Haute-Provence.

LA DELIBERATION N° 21, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

□□□□

22. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSEP, L'UDAF

M. Michel EYRAUD rapporte :

Le versement d'une subvention par la commune doit répondre à un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les Dignois. La commune de Digne-les-Bains, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

Cette année, deux associations ont déposé leur demande de subvention au service éducation. Leurs dossiers ont été étudiés en commission vie associative et il vous est demandé d'approuver les propositions ci-dessous :

n° DE TIERS	NOM DE L'ORGANISME	ANNEE 2018	ANNEE 2019
1586	ASSEP (Associations du Sport Scolaire des écoles Publiques de Digne) <i>-Subvention de Fonctionnement</i>	1 500 €	1 500 €
3118	UDAF (Union Départementale des Associations Familiales des Alpes de Haute Provence) <i>-Action Lire et Faire lire</i>	700 €	700 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019 code fonctionnel 922-11, article 6574 et 922-551 article 60422.

Et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

LA DELIBERATION N° 22, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
--

□□□□

23. LABEL LIRE ET FAIRE LIRE

M. Michel EYRAUD rapporte :

Dans le cadre des objectifs éducatifs prioritaires définis dans le projet éducatif global de la collectivité, la ville de Digne-les-Bains s'attache à promouvoir l'égalité des chances et l'accès pour tous à toute forme de loisirs.

À ce titre, la commune de Digne-les-Bains soutient depuis de nombreuses années, l'action « Lire et faire » proposée par l'union départementale des associations familiales. Cette action repose sur la mobilisation de personnes bénévoles formées par l'association, qui interviennent auprès des enfants de nos écoles pour leur faire partager le plaisir de la lecture.

L'accès de tous les enfants à la lecture est un enjeu pour tous et un engagement que notre commune souhaite mettre en avant en candidatant pour l'obtention du label « Ma commune/mon interco aime lire et faire lire ».

Créé en partenariat avec l'Association des maires de France, le label décerné pour deux ans, met en avant les collectivités locales les plus engagées dans le partenariat avec « Lire et faire lire » sur leurs territoires.

En présentant sa candidature, la collectivité s'engage à favoriser le développement du programme « Lire et faire lire » selon deux axes principaux :

- en communiquant sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme ;
- en intégrant le dispositif « Lire et faire lire » dans son PEdT (projet éducatif et territorial).

**Tableau récapitulatif des interventions des bénévoles
pour l'année 2018-2019**

Type de structure	Niveau	Nombre de bénévoles
École des Sièyes	Maternelle + élémentaire	1
École de la Sèbe	Maternelle	2
École des Arches	Maternelle + élémentaire	2
École des Ferréols	GS à CM2	1
École du Pigeonnier	Maternelle	1
École Paul Martin	Maternelle + élémentaire	1
Collège Gassendi	Section SEGPA	1
Maison de la petite enfance - crèche multi accueil	0 à 3 ans	1
Relais assistantes maternelles	0 à 3 ans	1
Halte-garderie Le Petit Jardin	0 à 3 ans	1
CCAS antenne du Pigeonnier	6 à 10 ans	2

Ceci étant exposé, il vous est demandé :

- d'autoriser madame le maire ou son représentant à valider la candidature pour l'obtention du label « Ma commune/mon interco aime lire et faire lire » pour une durée de deux ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

LA DELIBERATION N° 23, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

□□□□

24. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

Le versement d'une subvention par la commune doit répondre à un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les Dignois. La commune de Digne-les-Bains, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

En cas de subvention supérieure à 5 000 €, la commune formalise sa relation avec l'association dans le cadre d'une convention de partenariat.

La commission vie associative s'est réunie le jeudi 7 mars 2019 pour examiner les dossiers de demande de subvention des associations culturelles et a émis les propositions ci-après :

n°	nom de l'association	objet de l'association	2018 SUBV VOTEES		2019 SUBV PROPOSEES	
			Subv.	Subv. except.	Subv.	Subv. except.
11	Académie d'accordéon des AHP	Organisation des Rencontres Internationales Accordéon et Cultures	4 500 €		3 500 €	1 200 €
216	Rencontres cinématographiques de Digne	Festivals, projections hebdo	48 000 €		28 000 €	500 €
217	Chorale la Claire Fontaine	Chant choral, concerts	500 €	350 €	500 €	
461	Étincelle siéyenne	Groupe folklorique	1 700 €		1 500 €	
514	Ligue de l'Enseignement 04	Tremplin Jeunes Musiciens	17 100 €		20 600 €	
		P'tites Scènes & P'tites Rencontres	3 000 €			
575	Culture et Bibliothèque pour tous	Promotion lecture à l'hôpital	500 €		500 €	
641	Jeunesses musicales de France	Concerts scolaires	1 800 €		1 800 €	
1171	Orphéon lavande	Fanfare, concerts	1 500 €	400 €	1 500 €	400 €
1612	Sol'Aria	Chœur de femmes	150 €		150 €	
2011	École du Sous-Sol/Studio 57	Festival Cultures urbaines, concerts	20 000 €		20 000 €	
4737	Arts et musiques	Organisation concerts	6 000 €		6 000 €	
667 3	Fréquence Mistral	Radio diffusion			450 €	
6913	Comité Départemental FNCTA-CD 04	Troupes amateurs	1 500 €		1 500 €	
8172	Potes of the Top	organisation manifestations		3 000 €	3 000 €	10 000 €
	Sous-Totaux		106 250 €	3 750 €	109 000 €	12 100 €
TOTAL DES SUBVENTIONS			110 000 €		121 100 €	

Les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2019.

Il convient de rappeler, pour mémoire, qu'a été attribuée au conseil municipal du 7 février 2019, une avance sur subvention d'un montant de 20 000 € aux Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains et des Alpes-de-Haute-Provence, soit au total un soutien financier d'un montant de 48 000 € et 500 € de subvention exceptionnelle pour la maintenance de leur écran.

Trois autres associations bénéficient d'une subvention exceptionnelle qui est justifiée pour chacune d'elles : l'académie d'accordéon pour l'organisation de son 60^e anniversaire au palais des congrès ; l'Orphéon lavande pour l'achat d'un xylophone ; Potes of the Top pour une extension de la durée du festival et la programmation d'une pièce de théâtre au palais des congrès.

Conformément à la réglementation, il existe une convention triennale pour les associations suivantes : les Rencontres cinématographiques, la Ligue de l'enseignement, l'École du sous-sol.

Vous trouverez ci-joint le projet de deux conventions annuelles pour l'association Arts et Musiques en Provence et pour l'association Potes of the Top.

Ceci exposé, je vous demande d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer ces conventions.

♦ ♦ ♦

Mme LE MAIRE.- Merci, Martine.

Y a-t-il des interventions ? Oui Madame.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Je voudrais savoir pourquoi la subvention exceptionnelle devient une subvention pérenne et qu'en plus il y a des subventions exceptionnelles ? Il s'agit du 8172. Nous avons d'ailleurs fait observer - et c'était M. Thonnatte - lorsque nous avons discuté de ces différentes aides accordées à cette même association, que manifestement nous allions nous orienter vers des subventions de fonctionnement qui deviendraient automatiques et, manifestement, votre tableau présenté aujourd'hui tend à confirmer notre prévision.

Mme THIEBLEMONT.- Non. Il y a une subvention exceptionnelle de 10 000 euros effectivement.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Non, Madame : 3 000 euros c'était en subvention exceptionnelle l'année dernière et cela devient cette année une subvention pérenne à laquelle vous rajoutez 10 000 euros de subvention exceptionnelle.

Mme THIEBLEMONT.- Oui, parce qu'entre-temps nous avons décidé que 3 000 euros, cela pouvait en effet devenir une subvention pérenne.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Oui, bon, d'accord... Je ne vais peut-être pas insister, avec Mme Thiéblemont c'est toujours dramatique.

Mme LE MAIRE.- D'autres questions ?

Mme BAUDOU-MAUREL.- Si, quand même. Ça ne sera pas à Mme Thiéblemont mais à qui pourra me répondre. Excusez-moi, mais vraiment, cela fait cinq ans maintenant.

En l'occurrence, il y a en lisant les réseaux sociaux, en lisant certaines interventions, puisque la crainte que nous avons formulée l'année dernière se trouve confortée, formalisée cette année, qu'il y ait donc une demande à peine déguisée de détourner les subventions progressivement qui sont allouées, je m'explique, au centre culturel René Char, qui ne serviraient strictement à rien et qui devraient échoir à cette même association. C'est sur les réseaux sociaux, des interventions de membres de cette association. Alors parti comme c'est parti, cela commence à m'inquiéter sérieusement.

Mme LE MAIRE.- L'association Potes of the Top a demandé une subvention exceptionnelle dans la mesure où elle va refaire son festival, et elle va également refaire d'autres manifestations, je n'ai pas tout en mémoire, mais dont une au centre culturel, peut-être une sur la place. Il y a plusieurs manifestations qui sont proposées par les Potes of the Top cette année, d'où une augmentation de la subvention pour 2019.

Mme THIEBLEMONT.- Si vous avez bien lu, on précise pourquoi ces subventions : des projets particuliers, une extension du festival...

Mme BAUDOU-MAUREL.- Vous me rappelez combien on donne au centre culturel René Char, Madame Thiéblemont ?

Mme THIEBLEMONT.- À quel titre ?

Mme BAUDOU-MAUREL.- Il s'agit d'une montée en puissance, que je souhaite d'ailleurs pour cette association, mais qui espérerait dans ce cas que cette montée en puissance puisse être subventionnée par la commune. C'est quand même quelque chose d'important à prendre en considération.

Mme LE MAIRE.- On passe au vote ?

Mme THIEBLEMONT.- Il n'y a rien d'autre à ajouter.

Mme LE MAIRE.- Non, on n'a pas compris la question. On vote.

LA DELIBERATION N° 24, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A LA MAJORITE : 3 VOIX CONTRE (MME BAUDOU-MAUREL, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

□□□□

25. ARCHIVES COMMUNALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIMOINE 2019

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

Le versement d'une subvention par la commune doit répondre à un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les Dignois. La commune de Digne-les-Bains, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

Réunie le 7 mars 2019, la commission vie associative a examiné les dossiers de demande de subvention des associations patrimoine et a émis les propositions ci-après.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019.

Aussi, il vous est demandé d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

TABLEAU DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

	Subventions accordées en 2018			Subventions proposées en 2019	
Associations	Subvention	Subvention exception.	Subvention totale	Subvention de fonctionnement	Subvention totale
Association de recherche et de documentation archéologique de Haute-Provence (ARDA-HP)	400 €		400 €	400 €	400 €
Rénovateurs de Saint-Pancrace	1000 €		1000 €	1400 €	1400 €
Association sauvegarde et mise en valeur patrimoine de Gaubert	400 €	200 €	600 €	700 €	700 €

Association des résidents de Courbons	1000 €	450 €	1450 €	1000 €	1000 €
Société Scientifique et Littéraire des AHP	400 €	/	400 €	400 €	400 €

♦♦♦

Mme LE MAIRE.- Je précise que Martine Bonnet ne prendra pas part au vote puisqu'elle est membre du conseil d'administration de la Société scientifique et littéraire.

Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention]*

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 25, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS
MME BONNET NE PREND PAS PART AU VOTE

□□□□

26. ARCHIVES COMMUNALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS 2019

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

Le versement d'une subvention par la commune doit répondre à un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les Dignois. La commune de Digne-les-Bains, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

Réunie le 7 mars 2019, la commission vie associative a examiné les dossiers de demande de subvention des associations d'anciens combattants et a émis les propositions ci-après.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019.

Aussi, il vous est demandé d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

**TABLEAU DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS 2019**

Associations	Subventions accordées en 2018	Subventions de fonctionnement proposées en 2019
Les Médaillés militaires 151 ^e section	200 €	200 €
FNACA Comité de Digne	200 €	200 €
Association dignoise des combattants et victimes de guerre	200 €	200 €

LA DELIBERATION N° 26, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

**27. CANDIDATURE Q-INTERNATIONAL - EXPOSITION ALESSANDRO
QUARANTA AU CAIRN**

Madame Nadine VOLLAIRE rapporte :

Alessandro Quaranta est un artiste italien qui travaille à partir de l'exploration des lieux et de la rencontre avec ses habitants. Suite à plusieurs sessions de repérages, l'artiste a réalisé une œuvre vidéo sur le site du lac des Eaux Chaudes (Prads) où il explore le dialogue possible entre les éléments humains et naturels. Ce travail de création a aussi impliqué les élèves de l'école des Augiers à Digne-les-Bains pendant un workshop mené en 2018. La vidéo sera présentée au CAIRN centre d'art dans le cadre de l'exposition *Univers inférieur* prévue pour septembre-novembre 2019, en résonance avec d'autres œuvres réalisées précédemment par l'artiste. Ce projet d'Alessandro Quaranta a été lauréat du prix nctm et l'arte, d'un montant de 2 500 € en 2018.

En lien avec l'exposition, le centre d'art souhaite produire une publication afin de restituer le processus de création, mais aussi pour laisser une trace de la rencontre entre l'artiste et le territoire dignois. Une présentation au public sous la forme d'une performance et une conférence seront aussi prévues afin d'élargir l'accès à la création artistique au plus grand nombre.

À ce propos, le CAIRN centre d'art souhaite déposer une candidature auprès de la fondation Quadriennale di Roma dans le cadre du programme Q-International qui finance des projets d'artistes italiens en dehors de leur pays. Ce financement pourrait couvrir les frais de déplacement et d'hébergement de l'artiste, la production d'une publication, le transport et la location du matériel audiovisuel, ainsi que les frais relatifs à l'organisation des événements annexes.

Cette subvention demandée de 10 300 € ne doit pas excéder 60 % du budget global du projet d'exposition (20 400 €). Les dépenses restantes (production d'œuvre, installation, honoraires, assurance, communication) seront prises en charges sur le budget du centre d'art pour une somme de 10 100 €.

La candidature sera déposée au courant du mois de mai 2019. La non-acceptation de cette candidature n'empêchera pas la réalisation du projet d'exposition et de publication, qui seront couvertes par un budget plus limité, issu des financements publics attribués au CAIRN en 2019.

Ceci exposé, il vous est donc proposé d'autoriser la participation à cet appel à candidature qui viendrait soutenir les activités artistiques et culturelles du service des musées de la ville de Digne-les-Bains.

♦♦♦

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ? Jean-Louis.

M. BARTOLINI.- Je m'abstiendrai, parce que s'il arrive à faire sur le lac des Eaux chaudes une œuvre vidéo sur ce site-là, il est très fort. C'est quelque chose, à mon sens, de vraiment inutile. Je m'abstiendrai, et même je voterai contre ce projet. Merci.

Mme LE MAIRE.- On passe au vote.

LA DELIBERATION N° 27, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A LA MAJORITE :
1 VOIX CONTRE (M. BARTOLINI)

□□□□

28. DONATION-ŒUVRE DE RICHARD NONAS

Madame Nadine VOLLAIRE rapporte :

Une des caractéristiques qui a rendu célèbre le projet artistique du service des musées de Digne-les-Bains, est la collection en plein air qui se développe depuis deux décennies sur le territoire de l'Unesco Géoparc de Haute-

Provence. La célébrité de cette collection résulte de plusieurs facteurs : la notoriété des artistes qui y participent, le côté innovant de l'opération et enfin l'adéquation de cette collection avec le besoin croissant de nature des citadins. Cette conjonction de faits augmente l'attractivité de notre offre culturelle et touristique et suscite des donations. Aujourd'hui, c'est une galerie américaine qui souhaite donner au musée Gassendi une œuvre de l'artiste américain Richard Nonas.

Composée d'une ligne de soixante-dix-sept madriers en chêne, le nom de l'œuvre fait référence au concept de « col », qui désigne le site à traverser, le lieu de passage entre deux montagnes.

L'installation fut produite par la galerie Fergus McCaffrey (New York), à l'occasion de la Foire internationale d'art contemporain de Paris en 2017, et présentée au public, en plein air, entre deux monuments prestigieux de Paris : le Grand Palais et le Petit Palais.

Richard Nonas a souhaité que cette œuvre trouve son emplacement définitif sur un territoire qui a profondément marqué son travail et sa pensée. C'est, en effet, dans les alentours de Digne qu'une réflexion poussée sur la valeur des lieux de passage l'a amené à la réalisation de l'œuvre *Edge Stones* à Vière en 2011.

The col of the second day est à l'échelle de la montagne qui l'accueille, le Cousson, qui domine la vallée et la ville de Digne-les-Bains. Par son inscription dans le lieu, cet alignement de plus de 87 mètres et presque nord-sud, invite à parcourir la montagne et n'est pas sans rappeler les grands alignements mégalithiques européens.

Bien que personne n'habite cette montagne en permanence, c'est un lieu de vie : passage des marcheurs, des sportifs, des botanistes et entomologistes, lieu de pastoralisme, de vie rurale.

Sur les pentes du Cousson, l'exploratrice (1868-1969) Alexandra David-Néel s'est établie en 1928, à son retour du Tibet, et cette montagne résonne de sa spiritualité bouddhiste selon laquelle les montagnes sont sacrées. Elle s'y promenait d'ailleurs fréquemment.

Au-delà des traces des chemins physiquement présentes sur le territoire par le commerce, les déplacements des villageois ou la transhumance des troupeaux, les alignements installés par l'artiste en rappellent d'autres, plus immatérielles. Ce sont les connexions invisibles reliant les histoires et les croyances, les échanges et les relations entre les habitants de ces montagnes. Des connexions rendues invisibles par le temps et l'éloignement culturel qui nous séparent des rythmes et des pratiques d'autrefois.

Cette œuvre, placée en extérieur comme de nombreuses œuvres du musée Gassendi, sera présentée au public en juillet 2019.

Dimensions : 87 m x 2,5 m x 50 cm

Valeur : 400 000 dollars

Le musée s'engage à :

- respecter la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France
- n'apporter aucune modification de nature à dénaturer l'œuvre
- suivre le protocole d'exposition remis par l'artiste

L'œuvre sera intégrée dans les collections du musée.

Ceci exposé, il vous est donc proposé d'accepter cette donation qui viendra enrichir les collections municipales et autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

LA DELIBERATION N° 28, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
--

□□□□

Mme Primiterra quitte la séance à 20 h 30.

29. SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA MAISON ALEXANDRA DAVID-NEEL ET LE LYCEE CARMEJANE

Madame Nadine VOLLAIRE rapporte :

La maison d'Alexandra David-Néel souhaite créer un partenariat avec le lycée agricole Carmejane.

Dans ce cadre, les élèves en Bac Pro aménagements paysagers du lycée Carmejane interviendront, dans un cadre pédagogique, sur les jardins de la maison d'Alexandra David-Néel. Les élèves, sous la direction de M. Pietro Giannini, paysagiste en charge de ces jardins, interviendront sur les plantations des fruitiers et rosiers en partie 1 (entre la maison et la route) et sur l'aide et le suivi du potager en permaculture. En 2019, ils assureront la mise en place des plantations et le suivi de la croissance des végétaux et ils pourront, ultérieurement, mettre en place un suivi de la bonne santé des plantes.

Le lycée est responsable des éventuels dommages causés tant au site qu'au matériel mis à disposition. Le directeur du lycée reconnaît avoir souscrit une assurance couvrant tous les élèves et les dommages pouvant résulter des travaux.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an reconductible, l'intervention du lycée se fera à titre gracieux étant donné l'objectif pédagogique de l'action.

Ceci exposé, il vous est donc proposé d'approuver cette convention, et de bien vouloir autoriser madame le maire à la signer.

LA DELIBERATION N° 29, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

□□□□

30. CONVENTION DE PRET D'OBJETS POUR LA RESTITUTION DE LA MAISON D'ALEXANDRA DAVID-NEEL

Madame Nadine VOLLAIRE rapporte :

Dans le cadre des travaux actuellement en cours sur le site de Samten Dzong, le projet muséographique prévoit la restitution de l'atmosphère de la maison d'Alexandra David-Néel le plus proche possible de ce qu'elle était quand Alexandra y vivait.

Nous avons donc sollicité l'association Alexandra David-Néel qui a accepté de prêter les œuvres désignées dans le tableau ci-joint, afin que celles-ci soient exposées dans la chambre tibétaine.

Il vous est donc proposé d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer la convention de prêt ci-jointe.

LA DELIBERATION N° 30, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

□□□□

31. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2019 DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE ET DE LA PREVENTION

M. Bernard AYMES rapporte :

La ville de Digne-les-Bains dispose d'une enveloppe dédiée à soutenir les partenaires œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de la prévention. Cette enveloppe finance les actions présentées dans le cadre d'un dispositif national d'intérêt public visant un public « jeunes », portées par une association d'étudiants et/ou s'intégrant dans un des trois programmes mis en œuvre par le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la ville de Digne-les-Bains.

Au titre de la programmation 2019, les opérations et les participations figurant au tableau ci-dessous répondent au programme « Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes » et « Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance » mis en œuvre par le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la ville de Digne-les-Bains. Elles ont été présentées en commission vie associative. La contribution de la ville de Digne-les-Bains s'élève à 3 000 €.

PORTEUR	INTITULE DU PROJET	Participation ville allouée en 2018	Participation ville allouée en 2019
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Alpes de Haute-Provence (CIDFF)	Dispositif départemental d'accueil des victimes de violences conjugales	1 000 €	1 000 €
Ligue de l'enseignement	Chantier école 04	Non sollicité	1 500 €
	Parcours d'éducation artistique et culturelle	Nouvelle action	500 €

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les subventions ;

- de dire que les crédits seront imputés sur les crédits disponibles au budget imputation 6574 code fonctionnel 522 ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

LA DELIBERATION N° 31, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

□□□□

32. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. Bernard AYMES rapporte :

Le versement d'une subvention par la commune doit répondre à un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les Dignois. La commune de Digne-les-Bains, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

Les subventions se décomposent en « vie club » (en fonction du nombre d'adhérents et pour les déplacements en compétition avec une pondération entre les sports individuels et les sports collectifs) et en « actions » sur des thématiques proposées par la ville (création ou structuration d'une école de sport spécifique à l'activité, formation de l'encadrement sportif ou administratif des dirigeants et des arbitres ou juges, action en faveur des publics atteints d'un handicap, de la pratique féminine, de la santé...) et correspondant à ce que l'association souhaite impulser.

Les associations peuvent également bénéficier d'une subvention pour un événement ou une manifestation se déroulant à Digne-les-Bains et pouvant participer à son image durable.

Il est à noter qu'à partir de 5 000 euros de subvention, la ville de Digne-les-Bains formalise les relations avec le club en fixant les droits et les obligations de chacun dans le cadre d'une convention de partenariat. Les subventions correspondantes font l'objet d'une autre délibération du conseil municipal.

Les dossiers de demande de subvention aux associations sportives ont été présentés en commission vie associative.

Il vous est proposé d'approuver les subventions telles que définies dans les tableaux ci-joints :

SUBVENTIONS MUNICIPALES 2019 (vie club et actions)

n° TIERS	ASSOCIATIONS	ANNEE 2018 en euros	ANNEE 2019 en euros
218	CLUB CYCLOTOURISTE DIGNOIS (vie club)	1 100	500
2477	CLUB DIGNOIS DE PLONGEE (vie club, Beach festival)	1 250	1 250
126	ASS. FOOT LOISIR DIGNOIS (vie club)	1 000	1 000
201	LA BOULE DIGNOISE (vie club)	1 300	1 300
203	LA BOULE SIEYENNE (vie club)	1 150	1 150
3156	GOLF CLUB Digne-les- Bains (vie club)	3 200	3 200
213	TENNIS DE TABLE DIGNOIS (vie club)	1 500	1 500
5003	BADMINTON CLUB DIGNOIS (vie club)	1 100	1 100
645	JUDO CLUB DIGNOIS (vie club, formations)	4 950	4 950
649	KARATE CLUB DIGNOIS (vie club)	2 400	2 400
1842	FULL CONTACT DIGNOIS (vie club, pratique féminine, handicap)	2 400	2 650
9136	Digne-les-Bains ESCRIME (vie club, stages sportifs)	-	1 050
1041	CLUB DES ARCHERS DES TROIS VALLEES (vie club, Beach festival)	2 600	1 700

2039	SOCIETE DE TIR DES TROIS VALLEES (vie club, école spécifique, formations)	-	2 000
428	DIGNE BLEONE PECHE COMPETITION (vie club)	750	750
5229	CLUB MOUCHE DU PAYS DIGNOIS (vie club)	300	300
2311	CLUB ALPIN FRANÇAIS (vie club)	1 700	1 700
1009	SKI MONTAGNE DIGNOIS (vie club)	4 000	4 500
4244	ADRI RANDO 04 (vie club)	250	250
3390	BLEON'AILES (vie club)	1 300	1 300
601	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE (vie club)	650	650
4156	LES FUNKIES (vie club, formations)	1 000	1 500
2476	DIGNE SENIORS PLUS (vie club)	300	300

n° TIERS	ASSOCIATIONS	ANNEE 2018 en euros	ANNEE 2019 en euros
692	SOCIETE DE CHASSE L'ALPINE (vie club)	520	520
1021	SOCIETE DE CHASSE COURBONS PERDRIX (vie club)	150	150
1022	SOCIETE DE CHASSE DE GAUBERT (vie club)	150	150
1172	AAPPMA LA BLEONE (vie club)	3 410	3 450

2571	ASS. SP. LYCEE PIERRE GILLES DE GENNES (vie club)	300	500
1702	ASS. SP. LYCEE POLYVANT ALEXANDRA DAVID NEEL (vie club)	300	300
1705	ASS. SP. SACRE CŒUR (vie club)	300	300
651	PREVENTION ROUTIERE 04 (vie club)	950	950
4432	CENTRE MEDICO SPORTIF (vie club)	950	950

SUBVENTIONS MUNICIPALES 2019 (événements)

n° TIERS	ASSOCIATIONS	ANNEE 2018 en euros	ANNEE 2019 en euros
218	CLUB CYCLOTOURISTE DIGNOIS (Concentration nationale et 80 ans du club)	-	4 100
3156	GOLF CLUB Digne- les-Bains (Coupe de la ville)	800	800
5003	BADMINTON CLUB DIGNOIS (Bad Digne Town)	500	400
9136	Digne-les-Bains ESCRIME (Rencontre Bi- départementale)	-	550
1041	CLUB DES ARCHERS DES TROIS VALLEES (Concours en salle)	800	900

2311	CLUB ALPIN FRANÇAIS (Nuit à la belle étoile)	-	750
3390	BLEON'AILES (Compétition Sports et lâchés papillotes)	300 (Compétition Sports)	700
6578	DIGNE AUTO CLASSIC CLUB (ronde des cols mythiques)	-	1 000
6045	MOTO CLUB DIGNOIS (Motocross Pays Dignois)	2 700	2 700
3392	ASSOCIATION FUTSAL DIGNOIS (National)	-	1 500
3263	COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS 04 (Masters 04)	750	750
1091	USEP 04 (100 km)	800	800
8339	ASSOCIATION CŒUR LAVANDE (Autis'cimes Trail)	-	800

Les crédits seront prévus au code fonctionnel 415 article 65748.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- de dire que les crédits seront imputés sur les crédits code fonctionnel 415 article 65748 ;
- d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Michel Blanc ne participera pas au vote, étant secrétaire de Digne Auto Classic Club, M. Barbero non plus puisqu'il est président du Club alpin français et Bernard Teyssier également.

Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention]*

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 32, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
MM. BLANC, TEYSSIER ET BARBERO NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

□□□□

33. CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DES CLUBS SPORTIFS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

M. Bernard AYMES rapporte :

Le versement d'une subvention par la commune doit répondre à un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les Dignois. La commune de Digne-les-Bains, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

Conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques aux associations, la ville de Digne-les-Bains formalise les relations et les échanges fixant les droits et obligations de chacun au travers d'une convention.

L'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

La ville élargit cette disposition à toutes les associations sportives qui perçoivent une subvention d'un montant annuel supérieur à 5 000 euros (aide à l'encadrement intégrée).

Depuis la saison 2009-2010, la ville demande une participation financière pour la mise à disposition d'agents du service municipal jeunesse et sports dans les associations. L'organisme d'accueil rembourse à l'administration d'origine la rémunération du fonctionnaire mis à disposition ainsi que les cotisations et contributions afférentes. Le coût de la mise à disposition des éducateurs sportifs a été calculé sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Consciente des capacités financières des associations concernées, la ville de Digne-les-Bains attribue une subvention correspondant à la totalité du coût de cette mise à disposition (aide à l'encadrement sportif).

Les dossiers de demande de subvention aux associations sportives conventionnées ont été présentés en commission vie associative.

Il vous est proposé d'approuver les subventions telles que définis dans le tableau ci-joint :

N° TIERS	ASSOCIATIONS	ANNEE 2018 (hors encadrement) en euros	ANNEE 2019 en euros	AIDE A L'ENCADREMENT SPORTIF 2018 en euros	TOTAL DE LA SUBVENTION 2019 en euros
123	ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT (vie club, école spécifique)	6 500	7 800	-	7 800
1165	Digne-les-Bains TRIATHLON (vie club, stage sportif, pratique féminine, Triathlon des Ferréols)	5 300	5 300	-	5 300
14	ATHLETIQUE CLUB Digne-les-Bains (vie club)	10 250	9 000	1 210	10 210
3157	VTT RANDO 04 (vie club, école spécifique, Raid des Terres Noires, Enduro kids)	8 450	8 950	-	8 950
219	CLUB DE NATATION DIGNOIS (vie club, handicap, école spécifique, Nuit de l'O)	14 900	16 100	-	16 100
2399	Digne-les-Bains BASKET CLUB (vie club, Beach festival, pratique féminine, Coupe de France N3, Tournoi des Lavandes, Camp d'été)	23 600	23 300	-	23 300
2	CAD FOOTBALL (vie club, tournoi régional U11)	25 300	25 300	-	25 300
212	Digne-les-Bains HANDBALL (vie club, Colloque santé)	7 950	8 000	-	8 000

581	RUGBY CLUB DIGNOIS (vie club, Tournoi inter-entreprises)	24 300	24 000	-	24 000
2475	EPDM VOLLEY BALL (vie club, pratique féminine)	10 100	9 300	-	9 300
1588	TENNIS CLUB DIGNOIS (vie club, pratique féminine, Beach festival)	8 100	8 100	3 104	11 204
121	ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE DIGNOISE (vie club, Beach festival)	3 900	4 000	104 639	108 639

Les crédits seront prévus au code fonctionnel 415 article 65748.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- de dire que les crédits seront imputés sur les crédits code fonctionnel 415 article 65748 ;
- d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

♦ ♦ ♦

Mme LE MAIRE.- Bernard Teyssier ne participera pas au vote, parce que son fils est président du Rugby Club Dignois.

M. TEYSSIER.- Madame le Maire, je voudrais en profiter pour vous inviter tous à venir dimanche au stade Jean Ménard, parce que le Rugby Club fête son ascension en division supérieure et il y aura une grande fête.

LA DELIBERATION N° 33, MISE AUX VOIX, EST
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS
M. TEYSSIER NE PREND PAS PART AU VOTE

□ □ □ □

34. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA DELEGATION ANIMATIONS

Madame Céline OGGERO-BAKRI rapporte :

Le versement d'une subvention par la commune doit répondre à un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les Dignois. La commune de Digne-les-Bains, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

La commission vie associative s'est réunie le jeudi 7 mars 2019 pour examiner les dossiers de demande de subvention des associations relevant de la délégation animations.

Conformément au décret n° 2001-495 du 6 janvier 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques aux associations, la ville de Digne-les-Bains formalise les relations et les échanges fixant les droits et obligations de chacun au travers d'une convention (pour toute subvention supérieure ou égale à 5 000 €, une convention sera établie entre le bénéficiaire et la commune de Digne-les-Bains).

Il vous est demandé de vous prononcer favorablement sur les propositions contenues dans le tableau suivant :

N° fournisseur	Nom association	2018 Subventions de fonctionnement	2019 Subventions de fonctionnement	2019 Subventions
3291	Accueil des villes françaises	500 €	500 €	
201	La Boule dignoise	6 000 €	6 000 €	
1636	Cœur de ville	11 000 €	11 000 €	
4204	Comité de Jumelage	3 000 €	3 000 €	
223	Comité des fêtes de Digne-les-Bains et du Pays dignois	90 000 €	90 000 €	10 000 €
7508	Ludirunner	2 500 €	3 000 €	
			113 500 €	10 000 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019.

Ceci exposé, je vous demande :

- d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

♦♦♦

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme BAUDOU-MAUREL.- Oui, vous avez parlé du Corso de la lavande, qu'y aura-t-il de plus cette année qui justifie les 10 000 euros de subvention exceptionnelle ?

Mme OGGERO-BAKRI.- Pour le comité des fêtes ? C'est pour l'édition du Corso de la lavande, car en effet, pour arriver à maintenir le niveau actuel de ces festivités de cinq jours, au vu des augmentations, que ce soit en termes d'hébergement, de repas, il y a des coûts supplémentaires, il y a également l'entretien des locaux après le départ des groupes, l'association a besoin d'un petit coup de pouce pour faciliter toute cette logistique. C'est surtout à ce niveau-là que tout va se jouer.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Merci.

Mme LE MAIRE.- Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 34, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
--

□□□□

35. TRAVAUX COORDONNES POUR ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS - OPERATION SOUS MANDAT

M. Michel BLANC rapporte :

Il est nécessaire de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique « Courbons/4^e tranche ».

Madame le maire dit s'être assurée de l'opportunité et la faisabilité de l'opération et rappelle le coût prévisionnel du programme qui s'élève 17 685,86 € TTC.

Le mode de financement est le suivant :

Montant TTC	17 685,86 €
Participation communale (dont TVA 2 947,64 €)	17 685,86 €

Il est proposé de confier, conformément à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, au syndicat d'énergie des Alpes-de-Haute-Provence, par convention, une partie de ses attributions.

Suite à cet exposé, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le programme de travaux génie-civil du réseau de téléphonie « Courbons/4^e tranche » ;
- d'approuver la convention de mandat ci-jointe, à établir entre la commune de Digne-les-Bains et le SDE04 ;
- d'accepter le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser madame le maire à suivre cette affaire, notamment à signer la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents ;
- de dire que la commune s'engage à verser sa participation au SDE04 en quatre annuités égales, et d'inscrire d'office la dépense au budget à compter de l'exercice budgétaire correspondant à l'achèvement des travaux.

♦♦♦

Mme LE MAIRE.- Monsieur Sfrecola ne prendra pas part au vote, car il est membre du comité syndical du SDE04.

LA DELIBERATION N° 35, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS
M. SFRECOLA NE PREND PAS PART AU VOTE

□□□□

36. REQUALIFICATION DU PARKING SOUTERRAIN GASSENDI : DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. Alain SFRECOLA rapporte :

D'une capacité initiale de 280 places de stationnement, le parking souterrain Gassendi, inauguré en août 1988, a été construit par la SETEX dans le cadre d'un contrat de concession de construction et d'exploitation. En 1990 est apparu un sinistre important au niveau du deuxième sous-sol : le radier étanche de ce niveau, épais et fortement ferrailé, a fléchi et s'est

soulevé par l'effet des sous-pressions hydrostatiques. Depuis cette date, ce deuxième sous-sol est donc inexploitable et prive la commune de 140 places de stationnement. Un contentieux a donc eu lieu.

Suite à l'arrêt de la cour d'appel d'Aix-en-Provence du 3 avril 2003 opposant la commune à Roger Sauvageon, architecte et les compagnies d'assurance AXA Assurances et CGU Insurance PLC devenue AVIVA, la commune de Digne-les-Bains a perçu en décembre 2003 une indemnisation de 202 528,21 € TTC soit 170 765,77 € HT (TVA à 18,6 %).

La commune souhaite aujourd'hui rénover le parking souterrain afin de pouvoir enfin permettre le stationnement des véhicules au deuxième sous-sol.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 2 327 598,63 HT y compris 10 % d'aléas.

L'assiette subventionnable des travaux correspond au montant prévisionnel des travaux moins l'indemnisation perçue : elle est donc de 2 327 598,63 moins 170 765,77 € soit 2 156 832,86 € HT répartis de la manière suivante :

- tranche 1 - mise aux normes et mise en service du niveau -1 :
1 176 136,78 € HT
- tranche 2 - mise aux normes et mise en service du niveau -2 :
980 696,08 € HT

Chacune des deux tranches de cette opération est susceptible de bénéficier de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoire ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

	Tranche 1		Tranche 2		Total	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
ETAT (DSIL 2019)	500 000	42,51			500 000	23,18
ETAT (DSIL 2020)			300 000	30,59	300 000	13,91
ETAT (DETR 2020)			200 000	20,39	200 000	9,27
Autofinancement	676 136,78	57,49	480 696,08	49,02	1 156 832,86	53,64
TOTAL	1 176 136,78	100,00	980 696,08	100,00	2 156 832,86	100,00

Aussi, au vu de cet exposé, il vous est demandé :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions le plus élevées possible auprès de l'État :
 - au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2019 pour la première tranche et 2020 pour la seconde tranche,
 - au titre de la dotation d'équipement ruraux 2020 pour la seconde tranche,
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'exécution et au suivi de cette opération ;
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2019 et 2020.

♦ ♦ ♦

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ? Oui Madame.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Sur le parking Gassendi, j'avoue que je reste un petit peu sur ma faim. On a payé des études quand même assez cher, cela dure depuis un petit moment, j'aurais aimé que dans la fiche de synthèse, on puisse avoir un petit peu plus qu'un simple tableau.

Ceci étant, quand on en discute à Digne auprès de ceux qui l'ont vu construit, il semblerait que dès le départ on s'interrogeait sur la fiabilité d'un tel ouvrage. Ceci dit, le faible montant, parce que pour moi c'est assez faible comme montant de travaux, même s'il ne s'agit que de la partie subventionnable, je pense que cela doit représenter la totalité, c'est cela, Monsieur Sfrecola ?

M. SFRECOLA.- Je vous répondrai à la fin.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Bien. Dans le cas où cela représente effectivement la totalité, je me pose des questions concernant l'efficacité réelle et la pérennité surtout de ces opérations que vous prévoyez.

Je vous pose ces questions parce que je n'ai pas le moyen d'en juger avec les documents que vous nous avez donnés, qui sont vraiment très restreints. Déjà, je ne vais pas partir sur les fiches de synthèse, la qualité d'un rapport ou sa définition, mais ceci étant, j'aimerais en savoir davantage et, s'il était possible de nous adresser les documents résultats de l'étude et des préconisations de ce fameux bureau d'études, nous apprécierions.

Le parking Gassendi nous coûte quand même 830 000 euros depuis 2014, c'est-à-dire qu'en fait, on a perdu de l'argent. 830 000 euros. Quand on voit ce que vous voulez y

mettre en plus, on se demande si ce n'est pas le tonneau des Danaïdes, et sans que je sois rassurée sur la qualité des travaux et donc leur pérennité, je m'interroge.

Ensuite, comme je l'ai dit, on peut se dire qu'on a déjà perdu de l'argent, puisque maintenant vous semblez découvrir qu'on a des problèmes de stationnement à Digne-les-Bains, vous vouliez tout axer sur du stationnement qui était suffisant mais qui, manifestement, devient maintenant un fer de lance, révélation sans doute tardive. Mais est-ce que cela vaut la peine de mettre autant d'argent en 2019 exclusivement ou quasi exclusivement sur des places de parking qu'on était censé avoir en nombre suffisant ?

M. SFRECOLA.- Je vais commencer par la fin pour vous répondre.

Vous jugez insuffisant le nombre de places de parking, cela vous concerne.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Cela fait longtemps.

M. SFRECOLA.- Je vous ai laissé parler, Madame.

Quant au début de votre intervention, je vous invite à passer aux services techniques et à prendre connaissance de tous les documents qui sont liés au rapport qui est présenté ce soir, notamment les études qui sont faites et qui sont toujours en cours, puisque la maîtrise d'ouvrage est en cours et qu'elle sera rendue début juin.

Sur l'utilité ou non, il faut savoir que dans un deuxième temps, nous travaillons sur la réfection en surface de la deuxième tranche de la place Général de Gaulle et que les stationnements actuels pour la deuxième tranche de la place Général de Gaulle ne seront donc plus effectifs à la fin des travaux. C'est pour cela que l'on remet en service, à la demande aussi des commerçants, puisque vous êtes une défenseuse reconnue dans la ville de tous les commerçants et artisans, pour qu'il y ait une meilleure attractivité et pour que les usagers et les clients puissent stationner en centre-ville.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Je peux donc aller aux services techniques.

M. SFRECOLA.- Vous téléphonez, vous prenez rendez-vous et on vous accueillera très volontiers.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Si je me permets de poser la question, et j'ai donc l'autorisation, c'est que quand il y a des commissions des travaux, puisque Mme Robert est notre représentante et qu'elle ne peut pas se déplacer puisqu'elle travaille à Barcelonnette, on lui a refusé le fait que je puisse la remplacer ou qu'un membre de notre groupe la remplace. On trouve cela particulièrement étonnant, non fondé, antidémocratique, mais si vous me dites que là il va y avoir une dérogation, on va y aller.

M. SFRECOLA.- Non, non, je n'ai pas dit qu'il y aurait une dérogation pour la commission des travaux.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Pour avoir accès à des documents que la commission des travaux peut avoir.

M. SFRECOLA.- Pas à la commission des travaux, puisque c'est une commission où il n'y a pas de suppléants.

Mme BAUDOU-MAUREL.- C'est vous qui l'avez décidé.

M. SFRECOLA. - Non, c'est marqué dans les textes, c'est comme ça. À partir du moment où Mme Robert ne vient pas, il n'y a pas de suppléant ni de remplaçant en son absence. Par contre, pour répondre à votre question, si vous voulez des éléments sur les études pour le parking Gassendi, vous téléphonez, vous demandez les documents que vous voulez, on vous fera passer des copies des documents dont vous voulez prendre connaissance. Mais en aucun cas cela ne vous donne la porte ouverte à la commission des travaux.

Mme LE MAIRE. - Bernard Teyssier a demandé la parole.

M. TEYSSIER. - Je voudrais poser une question à Mme Baudoui-Maurel, parce que je n'ai pas bien compris sa position quant au nombre de places de parking à Digne.

Il fut un temps, il n'y a pas bien longtemps, Madame Baudoui-Maurel, vous disiez qu'il manquait des places de stationnement à Digne et que cela pénalisait énormément les commerçants. Tout à l'heure, quand on a présenté le projet de parking en haut du boulevard, à l'usine à gaz, vous avez voté contre, si j'ai bien compris. Là, je ne comprends pas du tout, parce qu'en plus ce parking, comme vient de le dire mon collègue Alain Sfrecola, va permettre d'irriguer le haut de la ville dont vous avez souvent dit qu'il était à l'abandon. Je ne comprends pas comment on peut dire à la fois qu'on est pour les parkings et que vous votiez contre le parking que l'on va faire avec un nombre de places suffisant. Je me permets de vous le dire tout gentiment, mais parfois vous êtes un peu bizarre à comprendre.

Mme BAUDOU-MAUREL. - Peut-être un petit peu difficile, mais je ne suis pas intimement persuadée que vous ayez envie de comprendre d'ailleurs.

Mme LE MAIRE. - Je ne vous ai pas donné la parole.

Monsieur Balandris voulait la parole.

M. BALANDRIS. - Ma question porte sur les travaux du parking. Dans le cadre de la réfection, pouvez-vous nous dire si ces travaux seront couverts par une garantie décennale ou, si ce n'est pas le cas, par les assurances des entreprises qui interviendront à ce moment-là ?

M. SFRECOLA. - Oui, tout à fait, il y a une garantie décennale, c'est une obligation.

Pour donner plus d'éléments à Mme Marie-Anne Baudoui-Maurel, il y a eu une réunion publique par une démarche de démocratie participative, qui était pilotée par Thibaut Le Corre, au cours de laquelle il y a eu la présentation et notamment tous les détails techniques des travaux du parking, et personne de votre groupe n'y assistait.

Mme BAUDOU-MAUREL. - Encore fallait-il le savoir, Monsieur.

M. SFRECOLA. - Cela a été diffusé sur les réseaux sociaux et sur les médias, et l'on sait que vous êtes une adepte des réseaux sociaux.

Mme BAUDOU-MAUREL. - C'est une obligation quand on fait de la politique, Monsieur. Ceci étant, tout à fait, nous avons un gros problèmes dans notre groupe effectivement, Monsieur Sfrecola : nous travaillons tous et nous n'attendons pas après des indemnités, puisque vous en touchez tous, vous, autour de la table, et il y a même de sacrés cumulards, n'est-ce pas, Monsieur Esmiol ? Et autres d'ailleurs. Ceci étant, il faut d'abord être au courant et, deuxième chose, pouvoir le faire. Certains d'entre nous ne

peuvent pas se permettre de demander à leur patron, parce que certains sont salariés ou d'autres ont une petite entreprise et ne peuvent pas venir.

Je ferai remarquer aussi...

Mme LE MAIRE.- Arrêtez, arrêtez, parce que les consultations avaient lieu le samedi après-midi.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Mais, Madame, je travaille, Mme Robert aussi par la même occasion et c'est le cas aussi pour les deux autres. C'est plutôt ennuyeux, n'est-ce pas, nous travaillons, nous avons ce gros problème.

Mme LE MAIRE.- Alors c'est insoluble, parce que si vous travaillez du lundi au dimanche, vous répondrez toujours par la négative à nos invitations.

Mme BAUDOU-MAUREL.- D'ailleurs je vais vous dire une chose, c'est que la commission des finances a été faite à 17 h ; qui peut venir à 17 h ? Il a fallu que je m'organise aussi, en fonction, et je vous avais déjà demandé plusieurs fois, en fonction des difficultés qu'avaient les gens qui travaillent, de les mettre à d'autres horaires. Mais il n'y a pas de souci. C'est fait pour qu'on nous facilite la tâche, c'est évident.

M. Jean-Louis Bartolini quitte la séance à 20 h 55.

Mme LE MAIRE.- Une question. Je voudrais comprendre vos interventions sur le parking. En fait, les interventions que vous avez faites sur le parking avec vos questionnements, c'est que vous, vous voulez fermer le parking Gassendi, c'est cela ?

Mme BAUDOU-MAUREL.- Je n'ai pas dit cela. Je vous invite à consulter l'enregistrement, Madame, et vous comprendrez peut-être un peu.

Mme LE MAIRE.- C'est bon. Je voulais juste savoir, vous me rassurez.

Nous allons passer au vote, parce qu'il faut voter quand même.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Nous n'avons pas les documents pour ce faire.

LA DELIBERATION N° 36, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
MOINS 3 ABSTENTIONS (MME BAUDOU-MAUREL, M. DE VALCKENAERE,
M. THONNATTE)

□□□□

37. SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR LE PROJET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN ET L'ASSURANCE D'ABRIS VOYAGEURS ET DE MOBILIERS URBAINS POUR INFORMATION

M. Alain SFRECOLA rapporte :

Le marché public concernant la gestion des abris voyageurs et les mobiliers urbains pour information (MUPI) arrive à son terme en fin d'année.

L'année prochaine, la commune envisage de mettre en place une concession de services pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'assurance d'abris voyageurs et de mobiliers urbains pour informations.

Pour ce faire, il convient de solliciter l'avis de la commission consultative des services publics locaux, conformément à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

Il vous est proposé :

- d'autoriser madame le maire ou son représentant à saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux pour la gestion des abris voyageurs et mobiliers urbains pour informations dans la commune de Digne les Bains.

LA DELIBERATION N° 37, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
--

□□□□

38. REGIE DIGNOISE DES EAUX - PROGRAMME DE TRAVAUX 2019-2021 : DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME 2019

M. Michel BLANC rapporte :

Des travaux de renouvellement et de réhabilitation doivent être réalisés chaque année sur les ouvrages d'eau potable et d'assainissement collectif. Ces travaux permettent de maintenir et d'améliorer le patrimoine communal, pour garantir la qualité et la continuité du service aux usagers. Des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ont été établis en juillet 2016, à l'issue de plus de trois ans d'investigations et réflexions. Ils ont permis de définir des programmes de travaux à réaliser qui respectent des cohérences techniques et économiques et constituent le plan d'actions prescrit au décret 2012-97 du 27 janvier 2012. Il est ainsi prévu :

- Pour 2019 : la réhabilitation de 4,4 km de réseau d'eau pour un montant total de 1 623 000 € HT et 1 060 ml de réseau d'assainissement, pour un montant total de 657 000 € HT.
- Pour 2020 : la réhabilitation de 2,6 km de réseau d'eau, pour un montant total de 1 437 000 € HT. Le programme de travaux assainissement reste à consolider au regard des diagnostics à mener courant 2019. À noter en 2020, la programmation des travaux du seuil des eaux usées en traversée de la Bléone pour un montant total de 1 125 000 € HT.
- Pour 2021 : la réhabilitation de 2,85 km de réseau d'eau, pour un montant total de 1 230 000 € HT. Le programme de travaux assainissement reste à consolider au regard des diagnostics à mener.

Ces travaux seront réalisés selon les principes des chartes nationales Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement, édictées par l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement), avec le soutien de l'agence de l'eau.

La Régie des Eaux poursuivra, en interne, une partie de ces travaux : renouvellement du parc des compteurs, des branchements, des organes sur réseaux d'eau potable et des équipements des réservoirs et des stations de pompage.

Le conseil d'exploitation de la Régie des Eaux a donné un avis favorable (*unanimité des membres et représentés*) sur ce programme de travaux lors de sa séance du 1^{er} mars 2019.

Je vous propose :

- d'adopter ce programme de travaux, qui seront réalisés selon les principes des chartes qualité nationale des réseaux d'eau et d'assainissement (sera notamment mentionnée aux dossiers de consultation des entreprises) ;
- d'autoriser madame le maire, ou son représentant, à solliciter et prendre toutes les décisions relatives à l'obtention de subventions pour le programme 2019, d'un montant le plus élevé possible au plus fort taux, auprès du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Je crois que vous avez un rapport sur table, une pièce annexe du moins.

M. BLANC.- Oui, il y a une pièce annexe qui détaille un peu plus les travaux qui sont prévus, année par année.

Nous continuerons quelques travaux en 2020 et 2021, même si l'on sait que la partie eau et assainissement sera prise en compte par PAA, mais nous continuons à travailler suivant le schéma directeur.

Mme LE MAIRE.- Merci, Michel. Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention]* Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 38, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

□□□□

Mme LE MAIRE.- Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je donne lecture des décisions du maire prises en vertu de l'article L.2122-22.

19.06	18/01	Musée Gassendi entrée gratuite pour les ateliers en famille du 13 au 20 février 2019
19.07	-	Numéro non attribué suite à une erreur matérielle
19.08	28/01	Contrat de prestations de surveillance de serveurs et de postes clés – Société SUDERIANE
19.09	28/01	Convention de prestations pour instruction des actes et autorisations d'urbanisme – commune de Peyruis
19.10 à 19.18	30/01	Concession dans les cimetières communaux
19.19	31/01	Avenant n° 2 au contrat de location maison de santé Irène Joliot Curie, rue du Trélus – M. GUERIN
19.20	04/02	Grille tarifaire pour la location du Centre Culturel René Char
19.21	04/02	Convention d'occupation temporaire du domaine privé communal – M. CHEKROUNI
19.22	06/02	Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Signalétique sur le domaine public communal – Société SICOM
19.23	14/02	Avenant à un acte de concession dans un cimetière communal
19.24	25/02	Musée Gassendi – Entrée gratuite sur présentation d'une invitation lors du week-end Musée Téléràma
19.25	28/02	Concession dans un cimetière communal
19.26	27/02	Concession dans un cimetière communal
19.27	27/02	Contrat de maintenance avec la société RICOH pour un tableau blanc interactif
19.28	27/02	Avenant à un acte de concession dans un cimetière communal

Objet	Date du marché	Atributaires	montant ht	info complémentaire
Vidéoprotection	28/01/2019	INEO INFRACOM - 13127	sans mini - ni maxi	Accord cadre à bons de commande 4 ans
Vérifications obligatoires				
Lot n°1 Vérification des installations techniques	28/01/2019	Bureau VERITAS 04000	Annuel mini : 20 000 € maxi : 50 000 €	Accord cadre à bons de commande 4 ans
Lot n° 2 Vérification des aires collectives de jeux	28/01/2019	Bureau VERITAS 04000	Annuel mini : 8 000 € maxi : 20 000 €	Accord cadre à bons de commande 4 ans
Traitement des nuisibles	04/02/2019	ORTEC Environnement - 13851	Annuel mini : 2 000 € maxi : 12 000 €	Accord cadre à bons de commande 4 ans
Prestation de nettoyage				
Lot n°1 Services techniques municipaux	22/02/2019	NERA - 05000	56 851,00 € soit 14 212,75 € annuel	4 ans
Lot n° 2 Maison de la santé + CMS	22/02/2019	NERA - 05000	36 985,40 € soit 9 246,35 € annuel	4 ans
Lot n°3 WC Publics	22/02/2019	NERA - 05000	18 067,50 € soit 4 516,87 € annuel	4 ans
Fourniture de regards compteurs d'eau potable	21/02/2019	SAMSE - 04000	Annuel mini : 20 000 € maxi : 72 000 €	5 ans
Mission AMO Contrat de chauffage	28/02/2019	BET HUGUET - 69970	14 876 €	

Vous avez la liste des décisions du maire. Y a-t-il des questions ?

Mme BAUDOU-MAUREL.- Simplement un rappel par rapport à ce que j'ai demandé en début de conseil, Madame, à savoir qu'on vérifie que cette décision concernant le bâtiment figure bien dans vos décisions.

Mme LE MAIRE.- Il n'y a pas de décision du maire sur ce point.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Cela fait partie de vos délégations, Madame. C'est la délégation 14, je crois, de mémoire.

Mme LE MAIRE.- On vérifiera.

Sur la liste des marchés, y a-t-il des questions ? *[Pas de question]*

Ce conseil municipal est terminé, je vous remercie. Passez une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 21 h 00